



Bilan d'activités 2025 UDCCAS 35

SOMMAIRE

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.2. Composition.....	3
a) Adhérents.....	3
b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013	5
c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe	8
d) Le budget 2025 de l'UDCCAS 35	13
e) Les instances statutaires	15
f) Le poste de permanent	18
II - Les actions	19
2.1. L'activité et les travaux internes de l'UDCCAS 35.....	19
a) Gestion administrative et financière de l'association	19
b) Commissions de l'UDCCAS 35 (mandat 2020-2026).....	19
c) Bilan et évaluations des actions financées dans le cadre d'appels à projet	19
d) Rédaction de courriers.....	20
2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2025.	21
a) Les actions portées et mises en place par l'UDCCAS 35 à destination des CCAS/CIAS adhérents	22
b) L'UNCCAS.....	36
c) La Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes.....	40
d) La Coopération Départementale Monalisa 35	44
e) L'inter-fédération du domicile d'Ille-et-Vilaine	46
f) Le Département d'Ille-et-Vilaine	46
g) Les services déconcentrés de l'État et le Département 35	49
h) Les Services de l'État	50
i) La CAF 35	52
j) Rencontres partenariales bilatérales	53

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

L'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine (UDCCAS 35) est une association - loi 1901 - d'élus locaux qui a été créée le 20 décembre 2002. Elle est le représentant local des CCAS et CIAS membres de l'Union Nationale des CCAS et CIAS (UNCCAS). Ces deux Unions sont complémentaires dans leurs actions pour accompagner élus et administrateurs nommés, ainsi que les professionnels communaux et intercommunaux de l'action sociale. Elles sont liées par leurs statuts.

Comme mentionné dans ses statuts, l'UDCCAS 35 est un moyen d'action politique et technique à l'échelle départementale, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Elle assure ainsi la coordination de proximité, l'animation et la mise en réseau des adhérents de l'UNCCAS au plan départemental afin de conforter leur développement et leur implication dans les politiques publiques de développement social, par une solidarité et une représentation locale identifiée et reconnue. L'UDCCAS 35 est un outil de lutte contre l'isolement des élus et agents de l'action sociale.

Elle a notamment pour missions de structurer et animer le réseau local afin de favoriser les échanges d'expériences, la diffusion d'informations et la sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'action sociale, de représenter les CCAS et CIAS auprès des acteurs locaux ; ces derniers bénéficiant en retour d'un interlocuteur relais auprès des CCAS et CIAS adhérents.

1.2. Composition

a) Adhérents

Au 31 décembre 2025, l'UDCCAS 35 comptait 99 adhérents dont 95 CCAS, 2 CIAS et 2 EPCI. Cela représentait 127 communes (couverture via les 2 CIAS et les 2 EPCI).

A noter : certains CCAS des territoires de Liffré Cormier Communauté, de l'EPCI de la Bretagne Romantique et du Pays de Châteaugiron Communauté adhèrent à l'UDCCAS 35 en leur nom propre (en plus de l'adhésion du CIAS et des EPCI).

En termes de population, la représentation est de **76%**, ce qui correspond à **864 097** habitants. La population Bretonne s'élève, quant à elle, à **1 133 863** habitants en 2025.

Au 31 décembre 2025, nous constatons que :

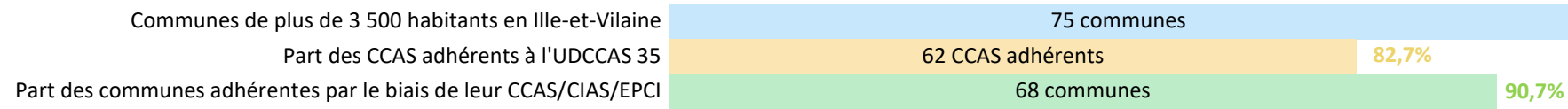
- **99** CCAS, CIAS et EPCI adhèrent à l'UDCCAS 35 ;
- **39,2%** des communes Bretonnes sont couvertes par le biais de leur CCAS, CIAS ou EPCI (130 communes couvertes sur 332 existantes au 31/12/2025) ;
- **42,5%** des CCAS et CIAS Bretons adhèrent à l'UDCCAS 35 (228 CCAS/CIAS en Ille-et-Vilaine et 97 CCAS/CIAS adhérents) ;
- **86%** des communes de plus de 3 500 habitants (78 communes de plus de 3 500 habitants sur le 35) sont adhérentes à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS/CIAS/EPCI (soit 67 communes)

Adhérents UDCCAS 35 au 31/12/2025 par strate

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Nombre de CCAS	Evolution des adhérents sur 2025	Nombre de CCAS adhérents en 2025	% adhérents par rapport au nombre de CCAS	Nombre de communes couvertes par l'UDCCAS 35 (CCAS/CIAS/EPCI)
Moins de 1 500 hab.	169	69	↓ (-1) ↑ (+1)	10	14,5%	26
De 1 500 à 3 500 hab.	84	83	=	24	28,9%	34
De 3 501 à 5 500 hab.	38	37	↑ (+1)	26	70,3%	27
De 5 501 à 7 500 hab.	13	10	=	10	100%	13
De 7 501 à 9 500 hab.	12	11	=	11	100%	12
De 9 501 à 11 500 hab.	6	5	=	5	100%	6
De 11 501 à 13 500 hab.	2	2	=	2	100%	2
De 13 501 à 20 000 hab.	3	3	=	3	100%	3
De 20 001 à 50 000 hab.	3	3	=	3	100%	3
Plus de 50 000 hab.	1	1	=	1	100%	1
Total	332	224	↑ (+1 CCAS) et (+1 EPCI)	95		127

Au 31 décembre 2025, tous les CCAS des communes Breilliennes de plus de 5 500 habitants adhèrent à l’UDCCAS 35.

Part des adhérents parmi les communes Brétiliennes de plus de 3 500 habitants

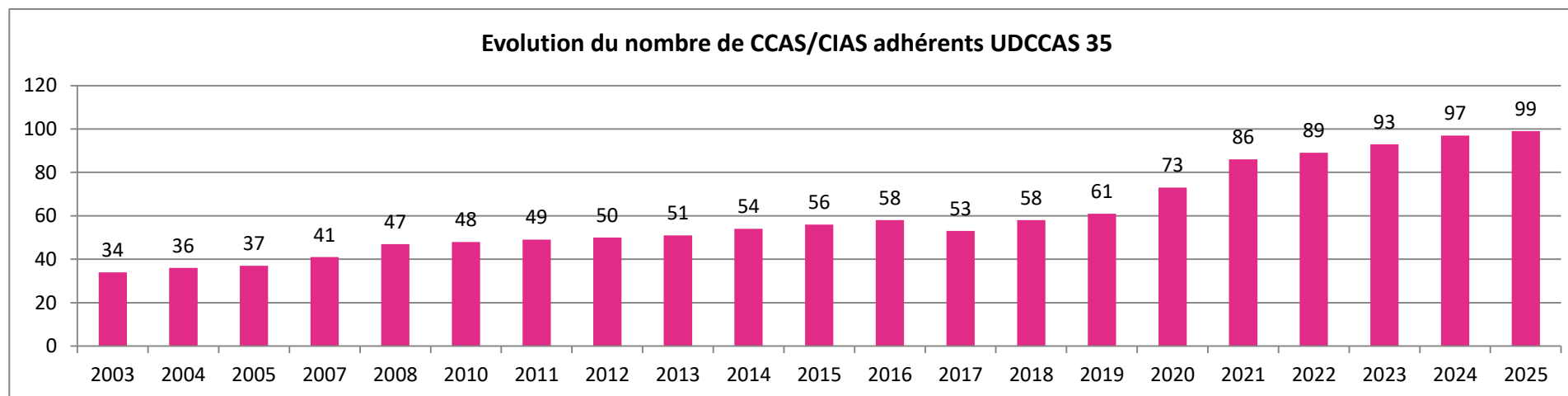


b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'adhérents à l'UDCCAS	53	55	54	58	53	58	61	73	89	92	93	97	99
Nombre de communes couvertes	71	73	72	76	71	76	79	91	117	120	121	125	127
Part des communes Brétiliennes couvertes par l'UDCCAS 35 (via leur CCAS, CIAS, EPCI)	21,2%	21,8%	21,5%	22,7%	21,2%	22,7%	23,6%	27,2%	35%	34,9%	36,3%	37,5%	38,3%
Part de la population couverte		61,4%	61,2%	64%	62,6%	63,8%	64%	66,1%	72,5%	74%	74,1%	75,5%	76%

A noter : 332 communes en Ille-et-Vilaine au 31/12/2025 (source : INSEE)

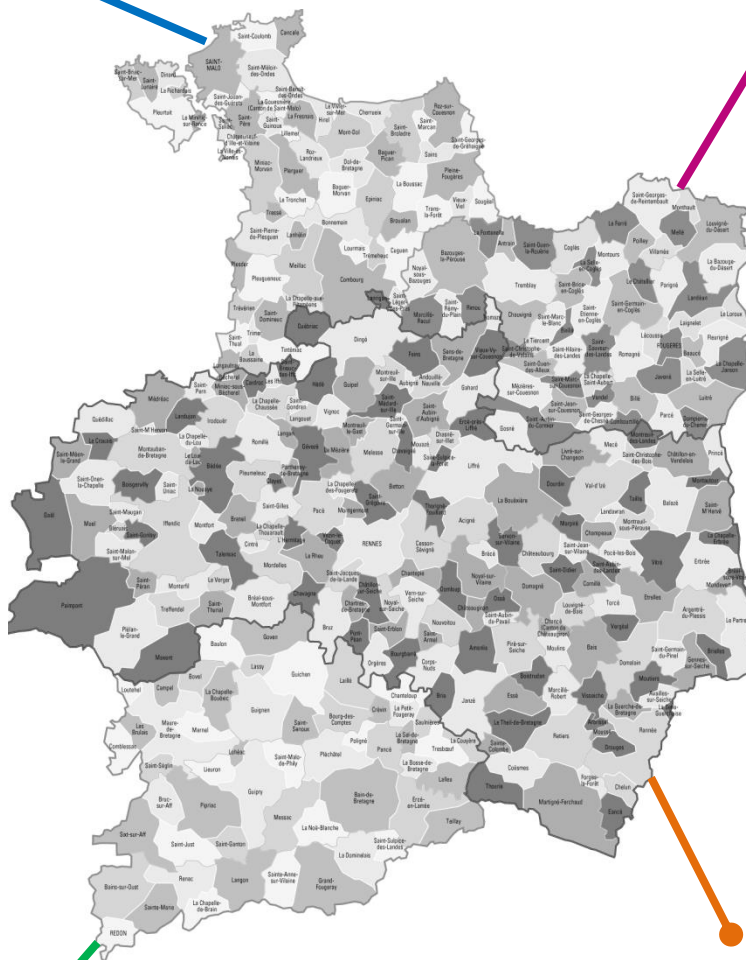
Au 31/12/2025, 227 CCAS et CIAS existent en Ille-et-Vilaine (source : Préfecture)



Quelques changements au 31/12/2025 suite à la Loi NOTRe

332 communes au
31/12/2025

169 communes
de -1 500 hab. au
31/12/2025



100 CCAS supprimés
suite à la Loi NOTRe

227 CCAS et CIAS
sur le 35 au
31/12/2025

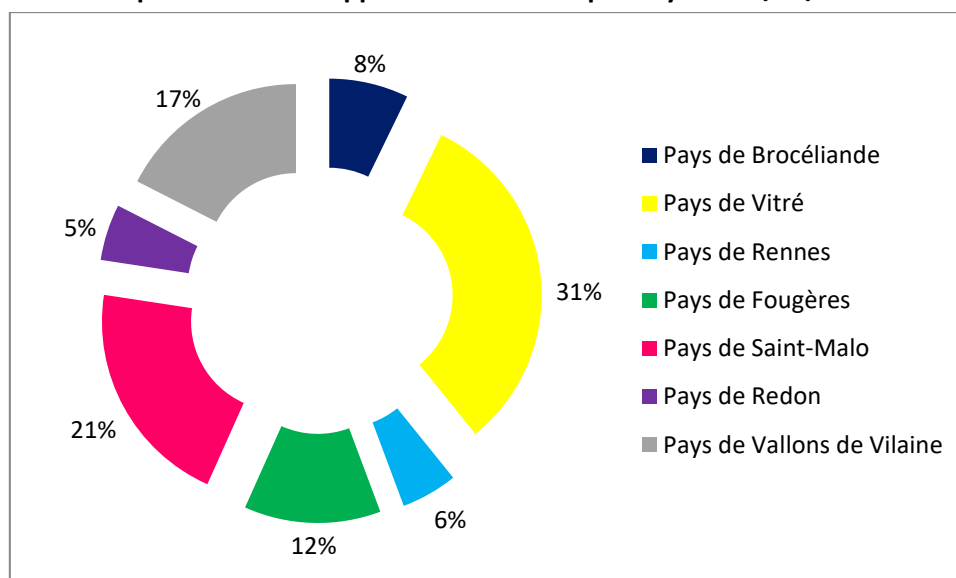
Parmi les 169 communes
de -1500 habitants,
59,2% ont dissous leur
CCAS

c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe

(Sources : Préfecture et DRFiP – Chiffres au 31/12/2025)

Strate	Nombre communes (- de 1500 hab.)	CCAS supprimés	Evolution des suppressions par rapport à 2023	Part CCAS supprimés par rapport à leur strate	Part des CCAS supprimés par rapport au total des suppressions
Moins de 250 hab.	8	4	=	50%	4%
250 à 500 hab.	33	23	↑ (+ 1)	69,7%	23%
500 à 750 hab.	38	24	=	63,2%	24%
750 à 1 000 hab.	25	24	=	96%	24%
1 000 à 1 250 hab.	40	18	↑ (+ 1)	45%	18%
1 250 à 1 500 hab.	25	7	↑ (+ 1)	28%	7%
Total	169	100	↑ (+ 3)		100%

Répartition de la suppression des CCAS par Pays au 31/12/2025



CCAS supprimés au 31/12/2025 par Pays

	Nombre de communes	Communes de - 1500 hab.	CCAS supprimés au 31/12/2025	Part des CCAS dissous par Pays
Pays de Brocéliande	33	17	8	47,1%
Pays de Vitré	62	42	31	73,8%
Pays de Rennes	77	17	6	35,3%
Pays de Fougères	43	28	12	42,9%
Pays de Saint-Malo	67	36	21	58,3%
Pays de Redon	12	7	5	71,4%
Pays de Vallons de Vilaine	38	22	17	77,3%
Total	332	169	100	

CCAS dissous au 31/12/2025 (depuis 2015)



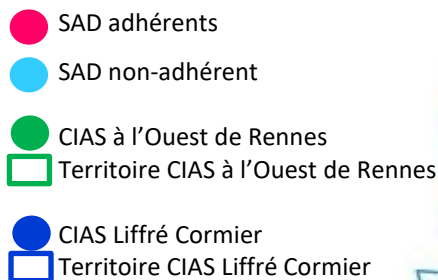
→ **Les Services Autonomie à Domicile (SAD) publics**

Au 31/12/2025, l'Ille-et-Vilaine compte 28 SAD publics, parmi lesquels 27 sont adhérents à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS ou CIAS.

Les SAD représentent environ 27% des adhérents UDCCAS 35.

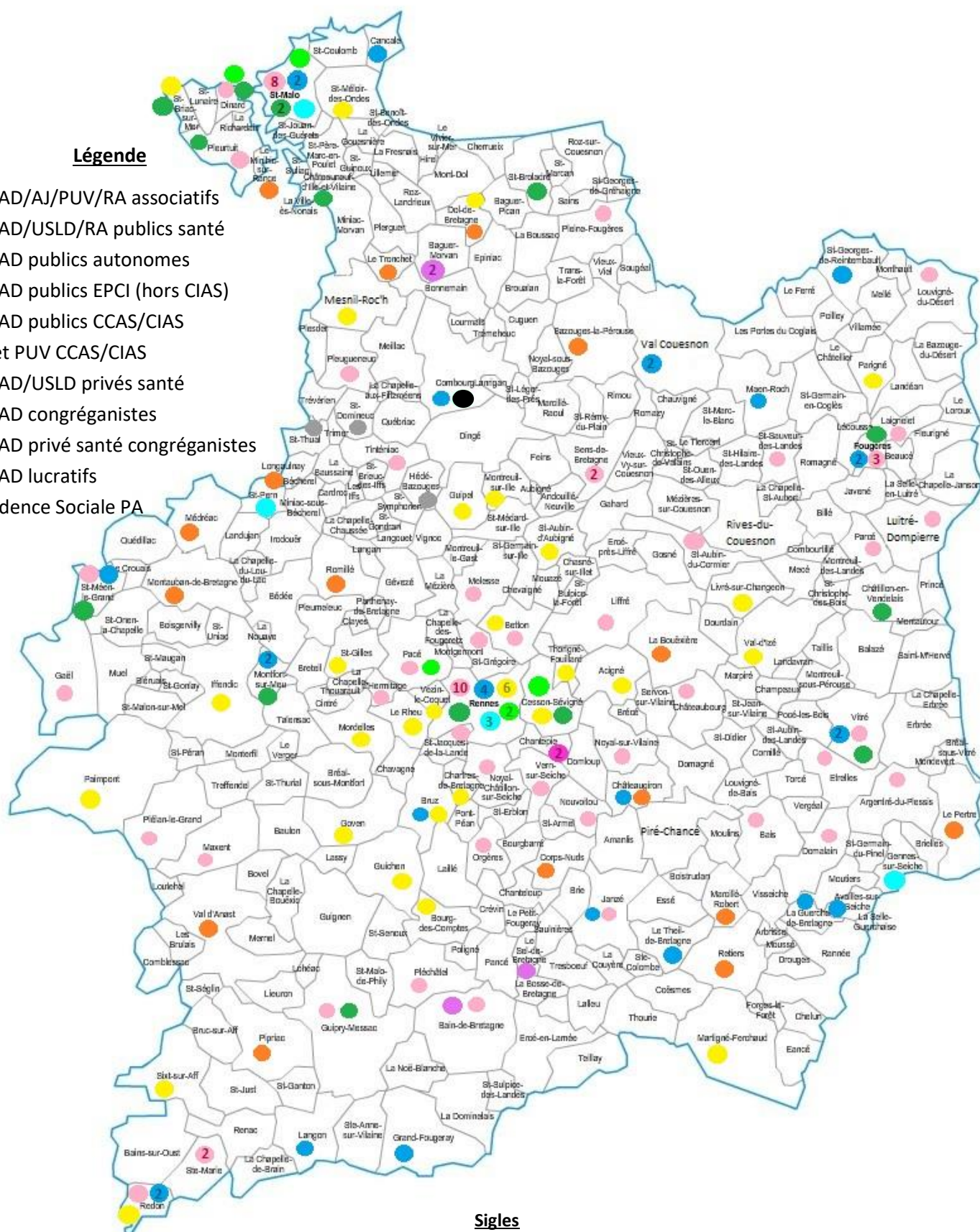
<i>Part des SAD publics adhérents UDCCAS 35</i>	
<i>Au 31/12/2025</i>	
TOTAL SAD gérés par un CCAS/CIAS dans le 35	28
TOTAL SAD CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35	27
Part des SAD CCAS/CIAS du 35 adhérents à l'UDCCAS 35	96,4%

SAD publics adhérents au 31/12/2025



Carte d'Ille-et-Vilaine

Répartition des établissements d'hébergement pour personnes âgées



EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

AJ : Accueil de Jour 16 +27+6

PUV : Petite Unité de Vie

RA : Résidence Autonomie

USLD : Unité de Soins Longue Durée

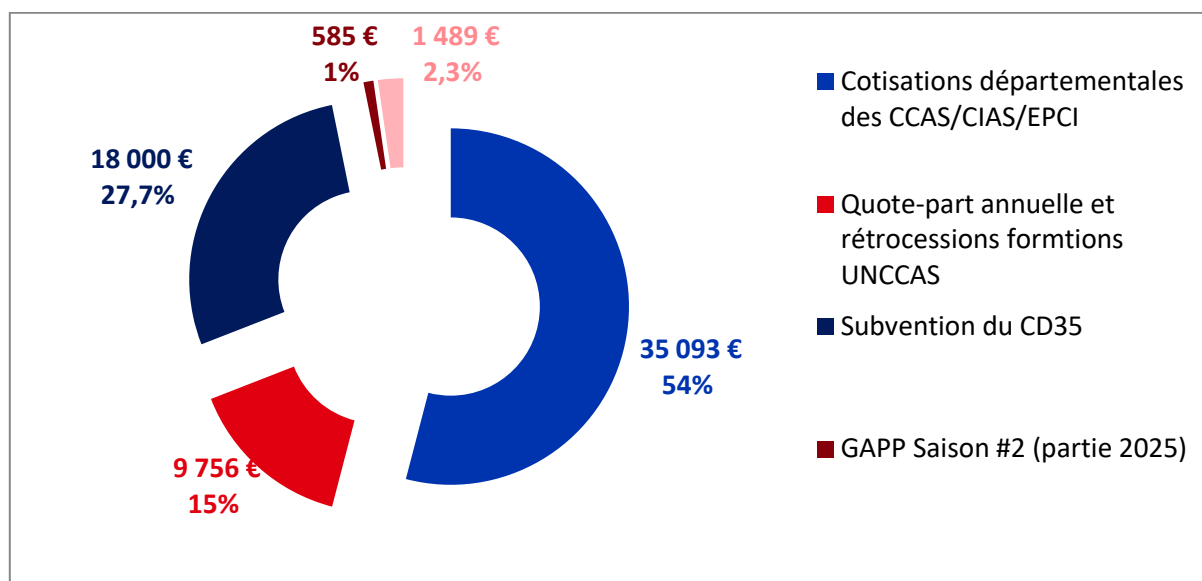
EPCI : Etablissement Public à Coopération Intercommunale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

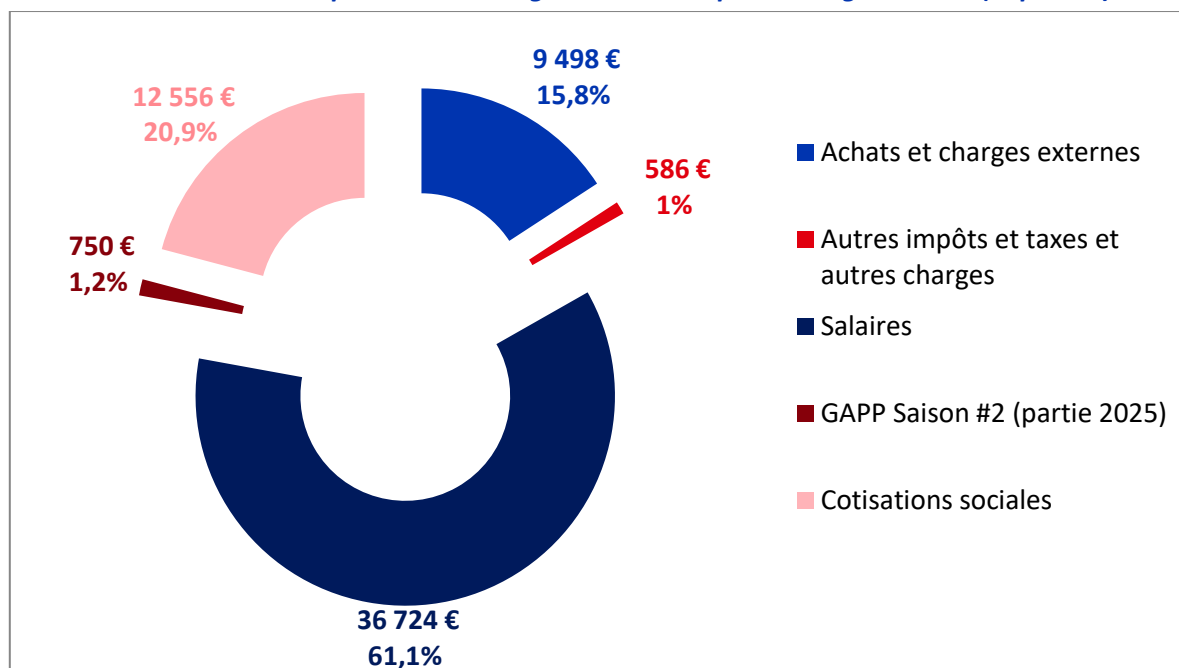
d) Le budget 2025 de l'UDCCAS 35

▪ Répartition du budget en euros et pourcentage en 2025 (ressources)



TOTAL des recettes : 64 923 €

▪ Répartition du budget en euros et pourcentage en 2025 (dépenses)



TOTAL des dépenses : 60 114 €

Résultats financiers de 2014 à 2025

	Précédent mandat (2014-2020)							Mandat actuel (2020-2026)				
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats financiers UDCCAS 35	- 35 508 €	- 30 062 €	- 20 953 €	+ 24 629 €	- 5 215 €	- 1 366 €	- 6 590 €	+ 3 776 €	+ 7 549 €	+ 2 360 €	+ 3 876 €	+ 4 808 €
Fonds propres UDCCAS 35	77 506 €	47 444 €	26 490 €	51 119 €	45 905 €	44 539 €	37 949 €	41 725 €	49 274 €	51 634 €	55 510 €	60 318 €

Augmentation des cotisations départementales pour les adhérents (AGE novembre 2021 - mise en place à compter de 2022)

e) Les instances statutaires

L'Union Départementale des CCAS et CIAS est une association. A ce titre, elle est régie par des instances décisionnaires : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Ces instances animent l'Union Départementale.

Les administrateurs de l'UDCCAS 35 sont des membres de CCAS/CIAS (élus ou membres nommés), mais historiquement, la majorité sont élus et Vice-présidents de CCAS ou CIAS adhérents. Ils assurent la responsabilité du fonctionnement pour la durée du mandat municipal et jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration en Assemblée Générale ; le renouvellement se faisant dans les mois suivants les élections municipales, après l'installation des CCAS/CIAS.

→ L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale 2025 a été organisée le 18 septembre 2025 à La Gacilly (56) lors du 1^{er} événement régional des UDCCAS Bretonnes.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des adhérents de l'UDCCAS 35 à jour de leur cotisation départementale.

En 2025, l'UDCCAS 35 a organisé son Assemblée Générale Ordinaire en présence des autres UDCCAS Bretonnes, de CCAS/CIAS Bretons et de partenaires : Monsieur Pierrick LELIEVRE, *Maire délégué de La Chapelle Gaceline* ; Olivier COUDIN, *Directeur de la délégation départementale ARS du Morbihan* ; Madame Claire MUZELLEC-KABOUCHE, *Commissaire de lutte contre la pauvreté en Bretagne* ; Madame Noé COURTOIS, *Responsable ingénierie de projets réseau et développement outre-mer à l'UNCCAS*.



Assemblée Générale Ordinaire 2025 à l'Artemisia (La Gacilly – 56), le 18 septembre

→ **Le Conseil d'Administration**

Selon les Statuts de l'UDCCAS 35, le Conseil d'Administration doit compter 7 membres au minimum et 18 au maximum.

Il se compose de 15 membres au 31 décembre 2025 :

- Isabelle ROLLAND - CCAS de Retiers (4 632 hab.)
- Luc SIMON - CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande (13 782 hab.)
- Serge BOUDET - CCAS de Fougères (21 247 hab.)
- Frédéric MIGNON - CCAS de Betton (12 959 hab.)
- Katia BONNANT - CCAS de La Guerche-de-Bretagne (4 461 hab.)
- Régine LEFEUVRE - CCAS de Bédée (4 584 hab.)
- Catherine PAROUX - CCAS de Mesnil-Roc'h (4 508 hab.)
- Muriel BEZIEL – CCAS de Dinard (10 753 hab.)
- Lisiane HUET - CCAS de Val d'Izé (2 649 hab.)
- Jean-Yves LECLERC – CCAS de Bain-de-Bretagne (7 730 hab.)
- Henri NICOLLE - CCAS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (7 713 hab.)
- Cécile PAPILLION - CCAS de Rennes (229 178 hab.)
- Sophie LEPRIZÉ - CCAS de Saint-Malo (48 141 hab.) – démission en septembre 2025 du CA de l'UDCCAS 35
- Alain PITON - CIAS à l'Ouest de Rennes (48 609 hab.)
- Monique SOCKATH - CCAS d'Argentré-du-Plessis (4 678 hab.)
- Jean-Yves BESNARD - CCAS de Vitré (19 553 hab.)
- Muriel CARUHEL - CCAS de Saint-Lunaire (2 612 hab.) – démission en janvier 2025 du CA de l'UDCCAS 35

→ **Le Bureau**

En 2025, le Bureau de l'UDCCAS 35 est composé de 7 membres :

Présidente	Isabelle ROLLAND	CCAS de Retiers
Vice-président	Luc SIMON	CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande
Trésorier	Serge BOUDET	CCAS de Fougères
Trésorier-adjoint	Frédéric MIGNON	CCAS de Betton
Secrétaire	Katia BONNANT	CCAS de La Guerche-de-Bretagne
Secrétaire-Adjointe	Régine LEFEUVRE	CCAS de Bédée
Membre de droit	Catherine PAROUX	CCAS de Mesnil-Roc'h

Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration en 2025

Bureau-CA : le 30/01 à Mordelles	Bureau-CA : le 04/07 à Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Bureau-CA : le 02/09 en visioconférence	Bureau-CA : le 13/10 à Betton
• Actualités : Retour de la rencontre avec la DDETS 35 ; Retour de la commission départementale des Gens du Voyage ; Retour du 6^{ème} Comité de Suivi des Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes ; Retour du déploiement Via Trajectoire Grand Âge ; Courrier à l'attention des Sénatrices dans le cadre du rapport sur les difficultés des EHPAD ; Déploiement des actions de la convention UNCCAS/CNSA ; Signature de la convention avec l'ANM et positionnement des CCAS ; Programme des temps d'informations et formations 2025. • Vie de l'UDCCAS : Proposition d'augmentation de salaire de la coordinatrice ; Révision du Budget Prévisionnel 2025 ; Point sur l'événement régional 2025 des UDCCAS Bretonnes ; Démission d'un Administrateur UDCCAS 35; Point sur les adhérents (nouvelle adhésion et arrêt adhésion) ; Point sur la population prise en compte dans le calcul de la cotisation annuelle UDCCAS 35. • Questions & informations diverses.	• Actualités : Médiateur à la consommation (convention avec ANM Consommation) ; Saison #3 des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles inter-CCAS ; Événement régional des UDCCAS Bretonnes ; Roquelaure de la simplification des normes ; Nouvelles modalités du dossier d'Aide Sociale. • Vie de l'UDCCAS : Bilan d'activités 2024 ; Bilan financier 2024 (CER France). • Questions & informations diverses.	• Actualités : Préparation de l'événement régional des UDCCAS Bretonnes	• Actualités : Retour AG UDCCAS 35 2025 et de l'événement régional des UDCCAS Bretonnes ; Retour de l'AG 2025 de l'UNCCAS ; Convention avec l'ANM (Association Nationale des Médiateurs) ; actions/réunions/formations UDCCAS 35 prévues jusqu'en mars 2026 ; l'inter-fédération du domicile ; Appel à projet "spécial 100 ans de l'UNCCAS", dédié aux UDCCAS. • Vie de l'UDCCAS : BP 2026 ; Prime coordinatrice ; date et ordre du jour prochaine AG en juin 2026 ; tour de table bilan de mandat. • Questions & informations diverses.

f) Le poste de permanent

Depuis 2012, l'UDCCAS 35 salarie un permanent en CDI, en emploi direct. La création du poste n'a pu se faire sans une participation financière des CCAS et CIAS adhérents (cotisation complémentaire à celle de l'UNCCAS). Depuis le 02 mai 2017, Bérengère TURMEL assure la coordination de l'UDCCAS 35 et est à temps complet depuis le 1^{er} janvier 2020.

La cotisation départementale demandée aux adhérents, permet à l'UDCCAS 35 de bénéficier de moyen humain et de temps pour dynamiser le réseau et mettre en place des actions en direction des adhérents : temps d'échanges et d'informations favorisant le partage d'expériences et d'outils, ainsi que l'interconnaissance des élus et techniciens des CCAS et CIAS.

Aux côtés de la Présidence et des Administrateurs, les activités de la coordinatrice sont multiples :

- Coordonner, développer et animer le réseau de l'UDCCAS 35
- Animer et participer aux groupes de travail
- Assurer la gestion administrative et financière de l'association
- Etre l'interface administrative entre les services partenaires et financeurs, et les élus du CA
- Représenter l'association dans les réunions techniques des partenaires
- Développer des outils de communication
- Participer au réseau UNCCAS

II - Les actions

L'Union Départementale des CCAS et CIAS vise à assurer une coordination de proximité aux adhérents et à faciliter les échanges afin qu'élus et professionnels en charge de l'action sociale se sentent moins isolés.

Elle apporte aux élus et techniciens :

- Un partage d'expériences
- Des informations régulières, complémentaires de celles de l'UNCCAS
- Des temps d'échanges et de sensibilisation autour de réunions thématiques
- Un réseau départemental au plus près du terrain
- Une banque d'expérience de l'action sociale local
- Des outils, modèles, exemples, trames, etc.

2.1. L'activité et les travaux internes de l'UDCCAS 35

a) Gestion administrative et financière de l'association

- Mise à jour du tableau du nombre d'habitants des adhérents de l'UDCCAS 35 ; Rédaction du courrier de l'appel à cotisation 2025 ; dépôt des appels à cotisation sur Chorus Pro et suivi des règlements.
- Dépôt des justificatifs de comptabilité au cabinet comptable (CER France) pour établissement du bilan financier 2025 : 04 mars 2026.
- Temps de travail en présentiel entre la présidente et la coordinatrice : 14 janvier ; 03 avril ; 05 août ; 25 août ; 24 septembre ; 21 octobre ; 18 novembre et nombreux échanges téléphoniques.
- Temps de travail entre le vice-président et la coordinatrice : 14 mai.

b) Commissions de l'UDCCAS 35 (mandat 2020-2026)

- **Commission "Finances/RH"**

La commission "Finances/RH" s'est réunie en visioconférence le 06 janvier 2025.

- **Commission "Convention CD35/UDCCAS 35"**

La commission "Convention CD35/UDCCAS 35" ne s'est pas réunie en 2025, ladite convention étant en cours et valable jusqu'à fin 2026.

c) Bilan et évaluations des actions financées dans le cadre d'appels à projet

- En 2023, l'UDCCAS 35 a été retenue et a reçu une subvention de 10 000,00 € pour prendre en charge financièrement deux formations UNCCAS à la place des CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35 et volontaires pour participer à ces formations : "L'accès aux droits" et "Domiciliation : comprendre et mettre en œuvre l'obligation légale". Les formations se sont déroulées en 2023 et 2024. Ces formations ayant été financées, il est nécessaire de transmettre l'évaluation à la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté par le biais de la

plateforme mise à disposition. Trois webinaires de présentation de l'outil ont été organisés en 2024-2025.

Dates	Objets
14 janvier 2025	Webinaire n°3/3 présentation des outils et modalités d'évaluation sur la mesure d'impact.
25 février 2025	Saisie des données pour l'évaluation. Rédaction du bilan pour les archives de l'UDCCAS 35.

d) Rédaction de courriers

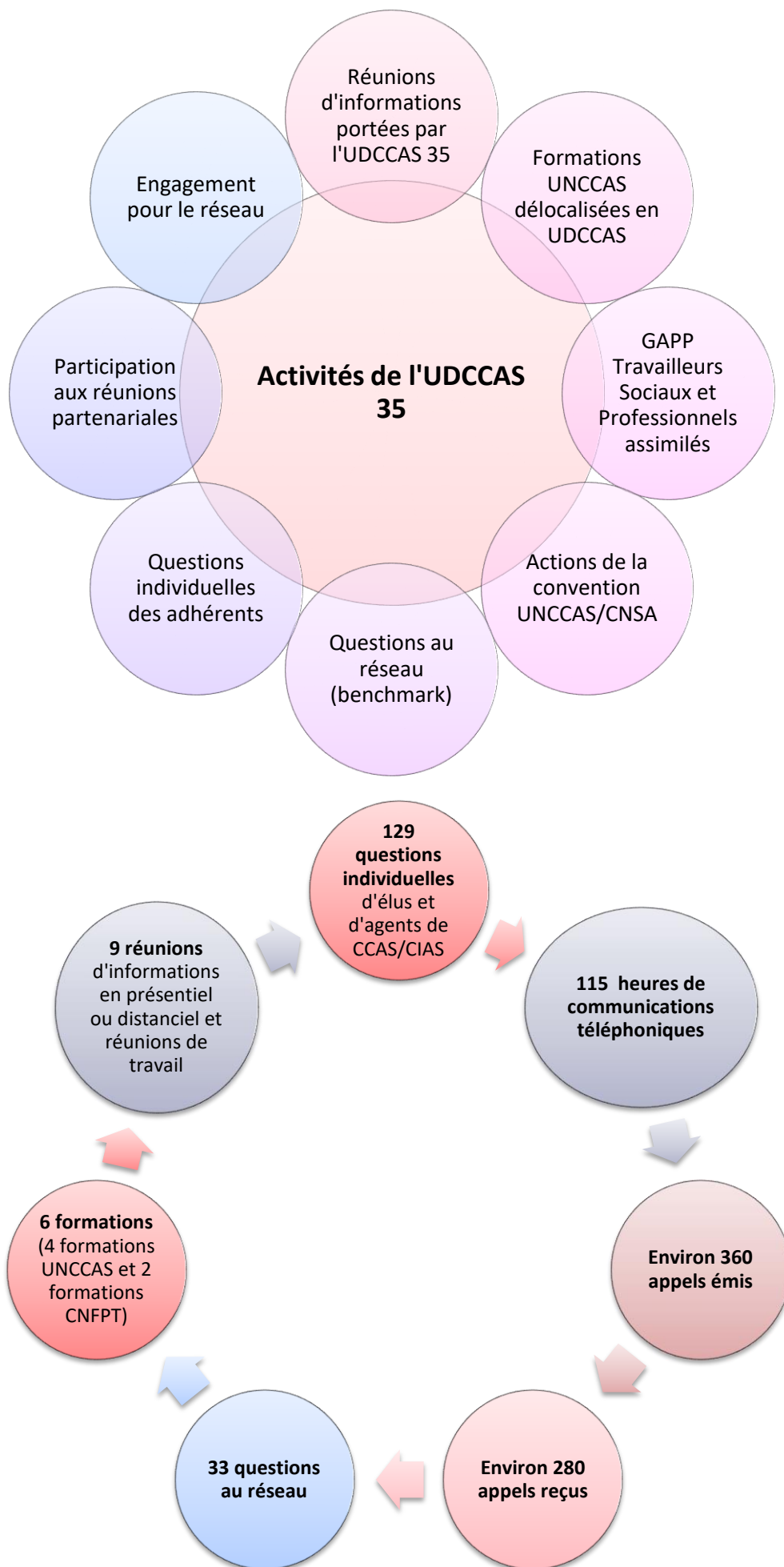
→ L'interfédération du domicile d'Ille-et-Vilaine (ADEDOM, fédération ADMR 35, UDCCAS 35 et UNA Bretagne)

- Le 07 juillet 2025, l'inter-fédération du domicile d'Ille-et-Vilaine envoie un courrier à Monsieur Jean-Luc CHENUT (Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine) au sujet de l'évolution des dossiers aide sociale – services ménagers.
- Sans réponse, une relance est envoyée le 15 octobre 2025.
- Le 15 octobre 2025, l'inter-fédération du domicile d'Ille-et-Vilaine envoie un second courrier à Monsieur Jean-Luc CHENUT en proposant de renouveler la dynamique de concertation entre les fédérations du domicile et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

→ La Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes

- Le 31 janvier 2025, les présidents des 4 UDCCAS Bretonnes co-signent un courrier alertant sur le financement des mesures Ségur pour les structures sociales et médico-sociales publiques et associatives, à l'attention de Monsieur Luc CARVOUNAS (Président de l'UNCCAS)
- Le 06 juin 2025, les présidents des 4 UDCCAS Bretonnes co-signent un courrier d'interpellation sur la proposition de rendre les CCAS facultatifs (Roquelaure de la simplification), à l'attention des Députés et Sénateurs Bretons, des Présidents des Conseils Départementaux Bretons, et du Président du Conseil Régional de Bretagne.

2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2025.



a) Les actions portées et mises en place par l'UDCCAS 35 à destination des CCAS/CIAS adhérents

→ La poursuite des GAPP¹ pour les Chargés d'Accompagnement Social en inter-CCAS

Fin d'année 2022, deux CCAS du réseau ont fait remonter spontanément à l'UDCCAS 35 leur sentiment d'isolement et le besoin d'échanger et se rencontrer entre pairs et homologues de CCAS/CIAS, dans le cadre de groupes d'analyse de pratiques, groupes de paroles, ou autre(s).

Après en avoir échangé avec la gouvernance de l'UDCCAS 35, nous nous sommes attelés à la mise en place de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) à destination des Travailleurs Sociaux de CCAS/CIAS et des Professionnels assimilés (pas forcément diplômés en travail social mais faisant de l'accompagnement social : Chargés d'Accompagnement Social).

La 1^{ère} saison s'est déroulée sur l'année 2023. Au vu des évaluations de cette expérimentation, l'UDCCAS 35 a constaté le souhait pour les agents de poursuivre les GAPP.

Une saison #2 a donc été mise en place sur la période 2024-2025 ainsi qu'une saison #3 sur l'année scolaire 2025-2026, avec une participation financière des CCAS/CIAS par agent inscrit pour chaque saison.

Dans un 1^{er} temps, nous avons diffusé l'information dans le réseau des adhérents, et collecter les manifestations d'intérêts.

→ L'organisation de la saison #2 (2024-2025)

Le 13 mai 2024, l'UDCCAS 35 a organisé une visioconférence afin d'échanger avec les professionnels concernés et s'engageant dans l'action ; et la Psychologue qui animera les séances d'analyse de pratiques professionnelles. Cette réunion avait pour objectif de rappeler le contexte, de répondre aux questions et de définir ensemble les dates et lieux des séances.

Au vu des manifestations d'intérêt, l'UDCCAS 35 a pu mettre en place 2 groupes composés respectivement de 11 et 12 agents chacun. Cette action engage 13 CCAS/CIAS.

Positionnements en 2024-2025		
	CCAS	Nombre d'agents inscrits
1	Rennes	9
2	Vitré	1
3	Bruz	1
4	Chantepie	2
5	Bain-de-Bretagne	1
6	Châteaugiron	1
7	Cesson-Sévigné	1
8	Servon-sur-Vilaine	1
9	Nouvoitou	1
10	Liffré	1
11	Orgères	1
12	Domloup	1
13	CIAS Liffré Cormier Communauté	2
Total	13	23

¹ GAPP : Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

Afin d'encadrer l'action, l'UDCCAS 35 a proposé de signer une convention bilatérale aux CCAS/CIAS engagés. Parallèlement, l'UDCCAS 35 a rédigé et signé, avec la Psychologue animant les séances, un contrat de prestation le 12 septembre 2024.

L'évaluation des GAPP - saison #1 (en 2023) a permis d'adapter la durée des séances. Ainsi, pour la saison #2, les séances durent 30 minutes de moins (passage de 3h/séance à 2h30, à la demande des agents).

Groupe #A		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Jeudi 26 septembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 07 novembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 12 décembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle 2A31
Jeudi 09 janvier 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 06 février 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 06 mars 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET

Groupe #B		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Mardi 17 septembre 2024	14h-16h30	CCAS de Rennes - Salle du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Docteur René LÉON
Mardi 12 novembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Docteur René LÉON
Mardi 10 décembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle 2A31
Mardi 07 janvier 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Mardi 04 février 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET

La présidente et/ou la coordinatrice de l'UDCCAS 35 sont présentes au début de la 1^{ère} séance pour chacun des groupes afin d'introduire les séances, rappeler le contexte et évoquer l'évaluation de l'action.

La coordinatrice est également présente à la fin de la dernière séance pour l'évaluation finale.

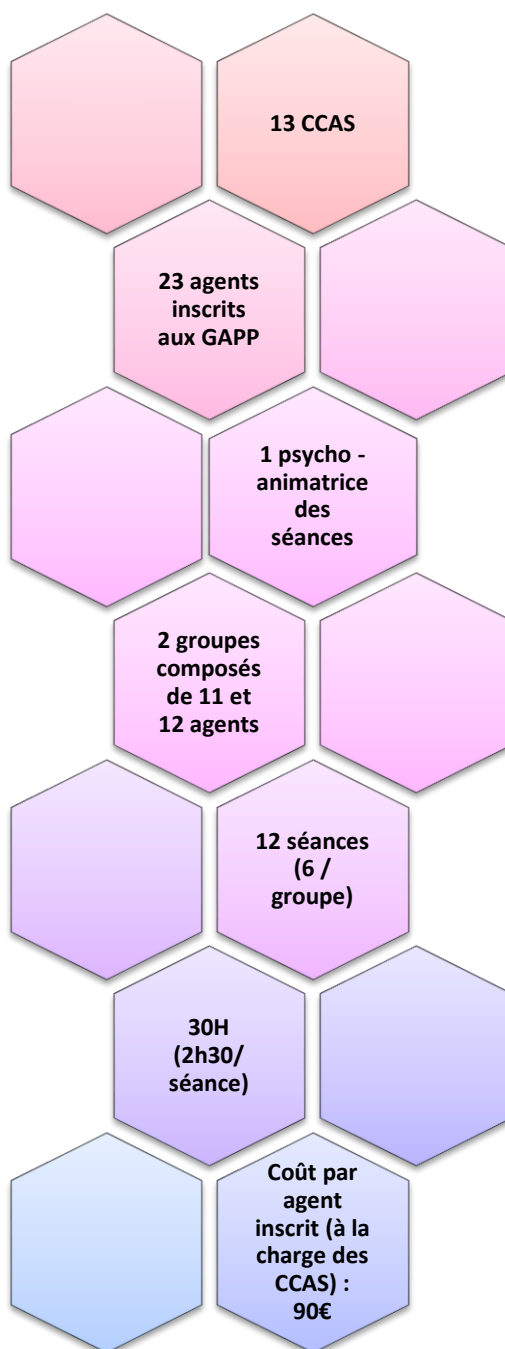
Une évaluation à la fin de la saison a été réalisée. Le dossier bilan est à disposition du réseau de l'UDCCAS 35.

Parallèlement, la Psychologue qui anime les séances fait un bilan synthétique pour chaque séance (dynamique de groupe, thématiques abordés). Un résumé des bilans des séances a été réalisé au sein du dossier bilan.



Dernière séance de la saison #2 des GAPP du Groupe #A (séance #6/6 le 06 mars 2025)

Les GAPP Chargés d'Accompagnement Social en inter-CCAS/CIAS du réseau UDCCAS 35 en 2024-2025 (saison #2) :



Un taux global de participation effective aux séances (présence des agents) de :

- 74,2% pour le Groupe #A
- 74,5% pour le Groupe #B

→ **L'organisation de la saison #3 (2025-2026)**

Le 11 juin 2025, l'UDCCAS 35 a organisé une visioconférence afin d'échanger avec les professionnels concernés et s'engageant dans l'action ; et la Psychologue qui animera les séances d'analyse de pratiques professionnelles. Cette réunion avait pour objectif de rappeler le contexte, de répondre aux questions et de définir ensemble les dates et lieux des séances.

Au vu des manifestations d'intérêt, l'UDCCAS 35 a pu mettre en place 1 groupe composé de 13 agents. Cette action engage 12 CCAS/CIAS.

Positionnements en 2025-2026		
	CCAS	Nombre d'agents inscrits
1	Châteaubourg	1
2	Saint-Grégoire	1
3	Nouvoitou	1
4	Liffré	1
5	Vitré	1
6	Pacé	1
7	Betton	1
8	Monterfil	1
9	Cesson-Sévigné	2
10	Orgères	1
11	Domloup	1
12	Bruz	1
Total	12	13

Afin d'encadrer l'action, l'UDCCAS 35 a proposé de signer une convention bilatérale aux CCAS/CIAS engagés. Parallèlement, l'UDCCAS 35 a rédigé et signé, avec la Psychologue animant les séances, un contrat de prestation le 02 juillet 2025.

Les évaluations des GAPP saisons #1 et #2 ont permis d'adapter le fonctionnement et l'organisation qui ne sont jamais figés.

La saison #3 des GAPP se déroulera d'octobre 2025 à juin 2026. Les saisons #1 et #2 ont compté chacune 6 séances.

L'année 2026 étant l'année des élections municipales, le choix collégial opéré avec les agents et la psychologue fût de fixer 5 séances (au lieu de 6 habituellement), afin de prendre en compte les contraintes et la charge de travail accrues des agents.

Le coût à la charge des CCAS est donc moindre pour cette saison : 70€/agent inscrit

GAPP saison #3 (2025-2026)		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Lundi 06 octobre 2025	09h30-12h	Hôtel Rennes Métropole - Salle des Présidents
Lundi 08 décembre 2025	09h30-12h	Hôtel Rennes Métropole - Salle des Présidents
Lundi 02 février 2026	09h30-12h	Hôtel Rennes Métropole - Salle Docteur René Léon
Lundi 27 avril 2026	09h30-12h	Hôtel Rennes Métropole - Salle Docteur René Léon
Lundi 01 juin 2026	09h30-12h	Hôtel Rennes Métropole - Salle Docteur René Léon

La présidente et/ou la coordinatrice de l'UDCCAS 35 sont présentes au début de la 1^{ère} séance afin d'introduire les séances, rappeler le contexte et évoquer l'évaluation de l'action.

La coordinatrice est également présente à la fin de la dernière séance pour l'évaluation finale.

L'UDCCAS 35 a prévu une évaluation à la fin de la saison.

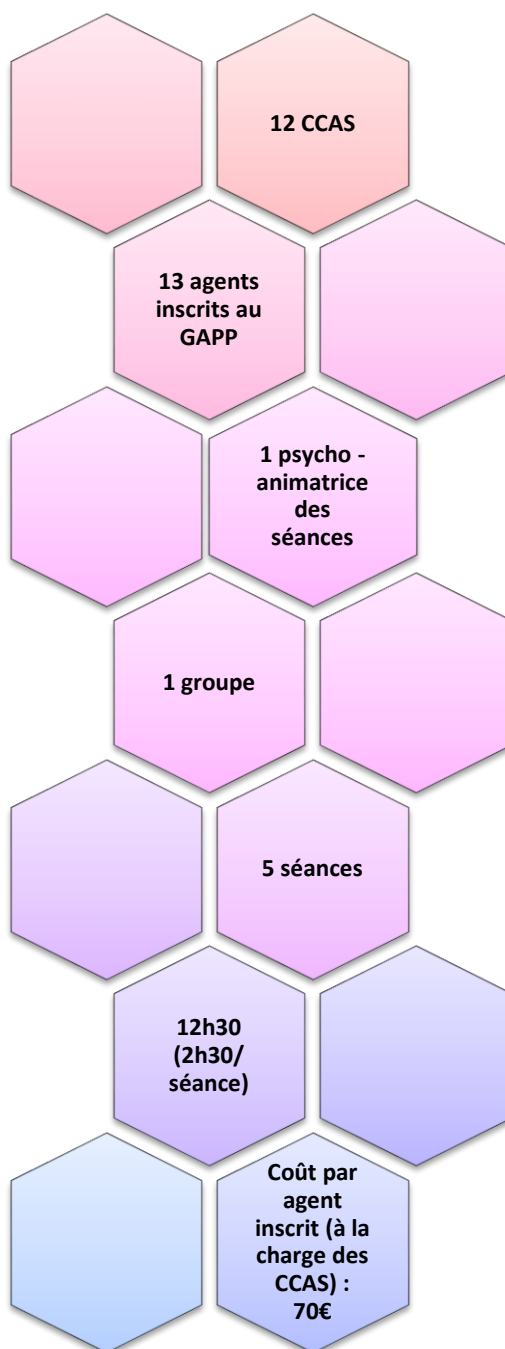
Parallèlement, la Psychologue qui anime les séances fait un bilan synthétique pour chaque séance (dynamique de groupe, thématiques abordés).

Le bilan de la saison #3 sera rédigé courant juin 2026. Selon le besoin des égyptes et l'accord des élus, une 4^{ème} saison sera peut-être programmée.



Lancement de la saison #3 des GAPP (séance #1/5 le 06 octobre 2025)

Les GAPP Chargés d'Accompagnement Social en inter-CCAS/CIAS du réseau UDCCAS 35 en 2025-2026 (saison #3) :



A l'origine de la mise en place des GAPP, la volonté était de constituer des groupes "métiers". Jusqu'en 2025, ce ne fût pas envisageable au vu de la diversité de profils. Cependant, un adhérent a émis le besoin, en septembre 2025, de GAPP à destination des animateurs seniors. L'UDCCAS 35 a débuté le travail en fin d'année 2025 en sondant le réseau sur ce besoin partagé ou non.

Le réseau ayant répondu favorablement à cette proposition, il est donc possible de constituer un groupe, l'organisation effective se mettra en place courant 2026.

→ **Les rencontres individuelles avec les CCAS/CIAS et participation de l'UDCCAS 35 aux temps forts organisés par les adhérents**

- **Le 16 janvier** : Action d'interconnaissance, Forum "Apprenons à nous connaître", CCAS de Fougères.
- **Le 21 janvier** : Visite au CCAS de Pleurtuit.
- **Le 07 mars** : Vernissage de l'expo-photos "Une journée essentielle", CCAS de Saint-Méloir-des-Ondes



Vernissage le 07 mars 2025 à la médiathèque de Saint-Méloir-des-Ondes

- **Le 23 avril** : Sensibilisation en Santé Mentale lors de la Semaine du Handicap, CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande.



Réunion Sensibilisation en Santé Mentale, le 23 avril 2025 à la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande

- **Le 12 mai** : rencontre de l'élue et l'agent du CCAS de Corps-Nuds.
- **Le 20 mai** : Rencontre de la Directrice remplaçante du CCAS de Bruz (Chafa BOINALI).

- **Le 10 juin** : Inauguration de la Semaine des Solidarités, CCAS de Liffré.



Inauguration de la Semaine des Solidarités, le 10 juin 2025 à Liffré

- **Le 08 juillet** : Inauguration de l'épicerie sociale "Notre Epicerie", à Retiers.



Inauguration de l'épicerie sociale "Notre Epicerie", le 08 juillet 2025 à Retiers

→ **Le Roquelaure de la simplification**

Le maire de Charleville-Mezières (Boris RAVIGNON) a été missionné pour proposer au gouvernement des simplifications en faveur des collectivités locales. Il y défendait notamment la suppression de l'obligation de créer un CCAS pour les communes de plus de 1500 habitants. (source : la Gazette des Communes : <https://www.lagazettedescommunes.com/983555/roquelaure-de-la-simplification-les-ccas-ne-veulent-pas-etre-une-option/>)

Depuis 2015 et la loi NOTRe, les communes de moins de 1500 habitants ont vu leur CCAS devenir facultatif.

En Ile-et-Vilaine, en 2025, nous comptons 332 communes, parmi lesquelles 169 comptent moins de 1500 habitants (soit plus de la moitié des communes Brétiliennes). Sur les 10 dernières années (2015-2025), 100 communes d'Ile-et-Vilaine ont décidé de dissoudre leur CCAS.

La proximité du CCAS est un atout indéniable, tout comme son fonctionnement : représentants, à parité, de membres élus et de membres nommés (représentants de la société civile) qui apportent

leur expertise. Cette convergence des forces permet au CCAS d'avoir une vision sociale à 360° de son territoire et des besoins de la population.

Face à cette proposition de suppression des CCAS, l'UNCCAS a réagi, vous avez peut-être vu passer le 30 avril dernier, l'information ayant pour objet "***Roquelaure de la simplification : Les CCAS doivent rester obligatoires***".

Dates	Objet
28 avril 2025	12 mesures sont proposées dans le cadre du <i>Roquelaure de la simplification</i> des normes. Parmi ces 12 mesures, celle rendant les CCAS facultatif pour les communes de + de 1 500 habitants, a fait vivement réagir l'UNCCAS - qui n'a pas du tout été consultée.
30 avril 2025	L'UNCCAS informe son réseau (CCAS/CIAS adhérents et UDCCAS).
13 mai 2025	L'UDCCAS 35 relaie auprès du réseau les informations de l'UNCCAS et le post Facebook du Président de l'UDCCAS 29.
Mai 2025	L'UNCCAS transmettra plusieurs mails et des points d'actualités sur l'évolution de cette mesure.
03 juin 2025	Le 03 juin 2025, l'UNCCAS organise un webinaire pour son réseau (près de 200 personnes connectées, don't l'UDCCAS 35).
06 juin 2025	Les Présidents d'UDCCAS Bretonnes transmettent des courriers aux Sénateurs, Députés et pour information au Président de la Région Bretagne et aux Présidents des Conseils Départementaux Bretons.
10 juin 2025	L'UNCCAS lance une mobilisation digitale nationale le matin du 10 juin. Le 10 juin au soir, la mesure est abandonnée.
11-12 juin 2025	Des articles sont publiés dans <i>Ouest-France</i> .
12 juin 2025	L'UDCCAS 35 informe les CCAS/CIAS du réseau de l'abandon de la mesure.
Mi-juin 2025	Les Députés et Sénateurs saisis réagissent au courrier transmis par les Présidents d'UDCCAS Bretonnes. Le Président de l'UNCCAS transmet un courrier de remerciements au réseau.

La mobilisation de chacun durant un mois et demi a permis l'abandon de la mesure.



Visuel proposé par l'UNCCAS pour défendre l'existence des CCAS/CIAS face aux mesures du Roquelaure de la simplification

→ **Les webinaires, groupes de travail et réunions d'informations à destination du réseau des adhérents organisés par l'UDCCAS 35**

En tant que réseau, l'UDCCAS 35 propose, en fonction des besoins remontés par ses adhérents, mais également des propositions de ses partenaires, des temps d'informations en présentiel ou distanciel. En 2025, **5 réunions d'informations** en présentiel ou distanciel, **2 réunions SAD** (en dehors de la convention UNCCAS/CNSA) et **2 réunions du Groupe des Directeurs-trices / Responsables de CCAS/CIAS** ont eu lieu à destination des adhérents.

 Réunions d'informations

 Temps de préparation réunions d'informations

Type	Date	Objet / Thématique	Mode
Réunion réseau SAD	24 février 2025	Réunion et échanges entre SAD publics	Distanciel
Temps préparation réunion d'information	10 mars 2025 (midi)	2ème temps de préparation réunion COALLIA (déjeuner de travail)	Présentiel
Réunion d'information	10 mars 2025	Présentation des missions de COALLIA	Présentiel (Rennes)
Temps préparation réunion d'information	29 janvier 2025	Temps de préparation webinaire "Les Emplois de l'Inclusion"	Présentiel
Réunion d'information	14 mars 2025	Webinaire "Les Emplois de l'Inclusion"	Distanciel
Réunion d'information	25 avril 2025	Présentation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire (Préfecture)	Présentiel (Cesson-Sévigné)
Réunion d'information	13 mai 2025	Présentation des offres de MBA Mutuelle (aide à l'accès à une complémentaire santé pour les habitants)	Distanciel
Temps de preparation réunion d'information	04 juin 2025	Temps de préparation du webinaire DORA	Distanciel
Réunion d'information	24 juin 2025	Webinaire presentation de la plateforme DORA (recensement et mise à jour des offres d'insertion)	Distanciel
Groupe de Travail des Directeurs-trices / Responsables de CCAS/CIAS (hors ESSMS)	24 juin 2025	Réunion #1 - Echanges entre Directeurs-trices / Responsables de CCAS/CIAS	Présentiel (Cesson-Sévigné)
Groupe de Travail des Directeurs-trices / Responsables de CCAS/CIAS (hors ESSMS)	10 octobre 2025	Réunion #2 - Echanges entre Directeurs-trices / Responsables de CCAS/CIAS	Présentiel (Bruz)
Réunion SAD	17 décembre 2025	Temps de travail avec les SAD publics ayant un SAAD et un SSIAD portés par le CCAS/CIAS (Fougères, Rennes, CIAS à l'Ouest de Rennes)	Distanciel

→ **Les travaux avec le CNFPT : co-construction d'une formation à destination des CCAS/CIAS**

- Au printemps 2023, plusieurs CCAS/CIAS ont fait part à la coordinatrice de l'UDCCAS 35 des difficultés, problématiques, questionnements autour de l'animation et la coordination des équipes bénévoles en CCAS/CIAS (qu'il s'agisse d'équipes bénévoles dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors ou d'équipes bénévoles pour les épiceries sociales).
- L'UDCCAS 35 s'est appuyée sur son réseau de partenaires pour trouver une formation répondant aux besoins des CCAS/CIAS, et s'est rapprochée du CNFPT qui a accepté de co-construire une formation répondant aux besoins des adhérents.
- Entre l'été 2023 et le 1^{er} trimestre 2024, l'UDCCAS 35, le CNFPT et l'Arbrapal (organisme de formation) ont travaillé à la co-construction de la formation autour de la coordination des équipes bénévoles pour les agents des CCAS/CIAS
- Un cycle de 3 journées de formation a été créé. La 1^{ère} journée a eu lieu le 12 avril 2024 à Chartres-de-Bretagne et a rassemblé 16 personnes pour 12 CCAS/CIAS représentés.
- Les 2 autres journées de formation ont été programmées le 07 février 2025 (13 personnes pour 11 CCAS/CIAS) et le 16 mai 2025 (10 personnes pour 10 CCAS/CIAS).



3^{ème} journée de formation CNFPT "L'engagement bénévole en CCAS/CIAS et la gestion des conflits", le 16 mai 2025 à Chartres-de-Bretagne.

Formation CNFPT / ARBRAPAL / UDCCAS 35 sur 3 journées non-consécutives				
	Thématique	Dates et lieu	Nombre de stagiaires	Nombre de CCAS/CIAS
Jour 1/3	La coordination de l'action de bénévoles en CCAS-CIAS : les conditions d'engagement dans / avec un CCAS/CIAS et l'animation de la coopération	12 avril 2024 à Chartres-de-Bretagne	16	12
Jour 2/3	Le cycle d'engagement du bénévole et les modalités de collaboration en CCAS/CIAS	07 février 2025 à Chartres-de-Bretagne	13	11
Jour 3/3	L'engagement bénévole en CCAS/CIAS et la gestion des conflits	16 mai 2025 à Chartres-de-Bretagne	10	10
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que l'organisation implique pour la coordinatrice	- Relance et remobilisation des adhérents (janvier 2025 : appels des stagiaires de la 1^{ère} journée en 2024 ; e-mail au réseau) ; - Contacts avec le CNFPT avec la formatrice de l'ARBRAPAL pour échanger sur l'organisation ; - Rechercher et réserver une salle pour le déroulement de la formation ; - S'assurer de l'équipement de la salle (vidéoprojecteur, connexion WIFI, etc.) ; - Informer le réseau sur la programmation de la formation, les modalités d'inscription ; - Réserver le restaurant pour le déjeuner ; Le jour J : accueillir le formateur et les stagiaires, organiser le café d'accueil, et introduire la formation. A la fin de la formation, présence de l'UDCCAS 35 pour s'assurer que la formation s'est bien déroulée.			

→ **L'engagement de l'UDCCAS 35 pour ses adhérents : signature de la convention ANM-Conso / UDCCAS 35 dans le cadre de la médiation à la consommation**

A l'été 2024, l'un des adhérents sollicite l'UDCCAS 35 sur la nécessité d'avoir ou non un médiateur à la consommation. Cette interpellation a fait l'objet d'une "*question au réseau*" en plus de la réponse bilatérale transmise par l'UDCCAS 35 au CCAS l'ayant interpellé.

Le cadre légal précise : lorsqu'une structure (privée ou publique) dispose d'un service marchand auprès de particuliers (ex : EHPAD, Résidence Autonomie, SAD, propriétaire-bailleur avec location à des particuliers, etc.), elle doit s'adjoindre les services d'un médiateur à la consommation.

Au vu des retours du réseau concernant la méconnaissance de cette obligation légale, et avec l'aval de sa gouvernance, l'UDCCAS 35 a initié des recherches pour trouver une structure de médiation à la consommation pouvant conventionner avec l'UDCCAS 35 au bénéfice des CCAS/CIAS adhérents non couverts et souhaitant avoir accès à ce service et ainsi offrir la possibilité de se mettre en conformité avec le cadre légal.

Après de nombreux mails d’explications présentant l’UDCCAS 35, notre démarche, notre demande et de nombreuses relances entre l’été 2024 et le début d’année 2025 (soit 6 mois de mails de rappel et relances de la part de l’UDCCAS 35), l’ANM Conso nous a transmis une convention ainsi que le montant d’adhésion annuelle.

Notre demande n’ayant pas été saisie par ANM Conso, la première mouture de la convention a été retravaillée en mobilisant les adhérents et en sollicitant un engagement de leur part.

Une fois les positionnements recueillis et transmis à ANM Conso, une proposition tarifaire a été faite à l’UDCCAS 35.

Entre mars et décembre 2025, la coordinatrice de l’UDCCAS 35 a été fortement mobilisée sur le suivi de ce dossier. En moyenne, deux temps de travail mensuels ont eu lieu entre la coordinatrice de l’UDCCAS 35 et la directrice d’ANM Conso.

La gouvernance de l’UDCCAS 35 a accepté de signer la convention-cadre avec ANM Conso et a accepté de prendre en charge le coût annuel de l’adhésion (soit 900€ TTC) à la place des adhérents engagés. Cette démarche a permis une mise en conformité au cadre légal pour les CCAS/CIAS du réseau.

Les CCAS/CIAS engagés ont été destinataire de la convention-cadre ANM Conso / UDCCAS 35.

Ils ont signé deux conventions :

- La 1^{ère} avec l’UDCCAS 35
- La 2^{ème} avec ANM Conso

Coût à la charge de l’UDCCAS 35	Coût à la charge des CCAS/CIAS engagés
750€ HT/an soit 900 € TTC/an	Uniquement en cas de mobilisation d’une mediation (simple, complexe ou en présentiel) : 50€ HT (soit 60€ TTC)

Nombre de CCAS/CIAS engagés	Nombre d’établissements/services couverts
21	53



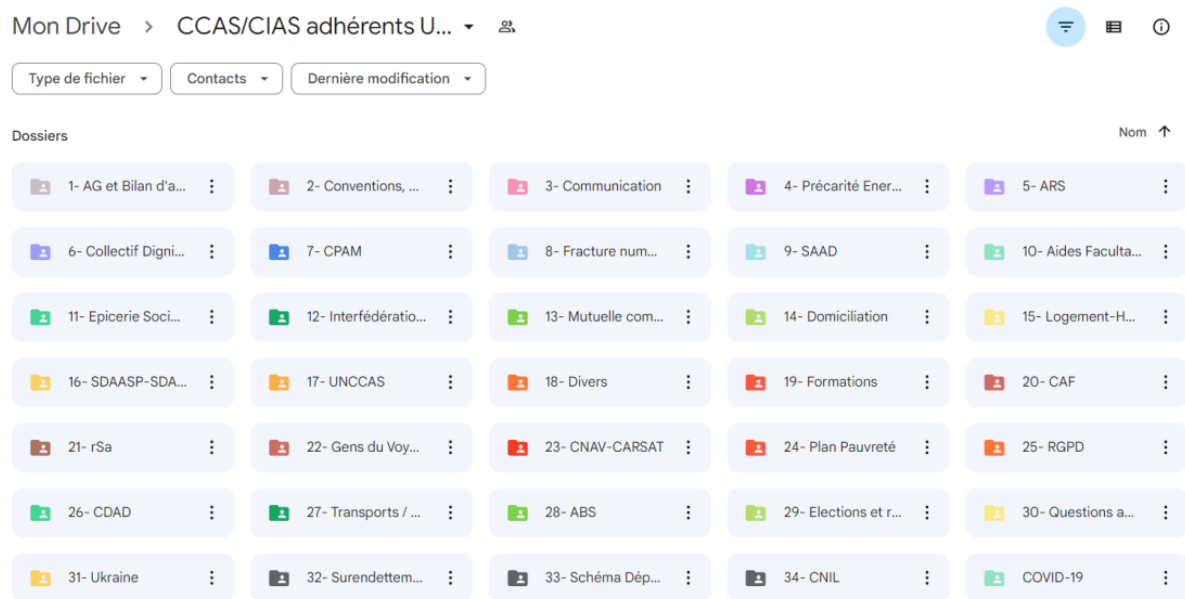
→ Communication

- Newsletter UDCCAS 35

Depuis le 2^{ème} semestre 2017, l'UDCCAS 35 rédigeait une newsletter trimestrielle. En 2024, la présidente de l'UDCCAS 35 a proposé aux administrateurs d'arrêter la parution de la newsletter UDCCAS 35, car celle-ci n'était pas suffisamment lue. Depuis 2024, la newsletter de l'UDCCAS 35 a été suspendue

- Drive UDCCAS 35

Le Drive UDCCAS 35 est à disposition des CCAS/CIAS adhérents. Le Drive permet de stocker et mettre à la disposition des CCAS/CIAS adhérents de la documentation.



- Le site internet de l'UDCCAS 35

Adresse du site de l'UDCCAS 35 : www.udccas35.fr



b) L'UNCCAS

→ Les formations UNCCAS délocalisées en Ile-et-Vilaine

L'UNCCAS dispose d'un service "Formations". Toutes les formations du catalogue UNCCAS peuvent être délocalisées en UDCCAS.

Les formations UNCCAS ont un coût pour les CCAS/CIAS adhérents, mais celui-ci est moindre lorsque les formations sont organisées en UDCCAS et délocalisées sur le département. Cependant, afin de pouvoir délocaliser une formation, l'UDCCAS doit pouvoir constituer un groupe d'une dizaine de stagiaires. En moyenne, l'UDCCAS 35 délocalise entre 3 et 5 formations par an en Ile-et-Vilaine selon les demandes des adhérents.

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE À PARIS			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	215 €	325 €	430 €
De 5 000 à 20 000 habitants	320 €	495 €	595 €
Plus de 20 000 habitants	395 €	595 €	695 €

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE UDCCAS/DÉCONCENTRÉE			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	150 €	220 €	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants	290 €	350 €	480 €
Plus de 20 000 habitants	335 €	505 €	595 €

En 2025, l'UDCCAS 35 a programmé 4 sessions de formations UNCCAS délocalisées en Ile-et-Vilaine :

Intitulé de la formation	Date	Lieu	Durée	Nombre de stagiaires	Nombre de CCAS/CIAS
Elaborer le Projet de Service du CCAS/CIAS	22 et 23 mai 2025	Rennes	2 jours	15	13
Préparer le changement de mandature dans les CCAS/CIAS	16 octobre 2025	Rennes	1 jour	14	13
	17 octobre 2025	Rennes	1 jour	14	13
	05 décembre 2025	Rennes	1 jour	15	12
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que l'organisation des formations délocalisées implique pour la coordinatrice	- Information des adhérents et appel à manifestation d'intérêts ; - Relance des adhérents ; - Contacts avec le service formation de l'UNCCAS pour programmer la date de formation et échanger sur l'organisation ; - Rechercher et réserver une salle pour le déroulement de la formation ; - S'assurer de l'équipement de la salle (vidéoprojecteur, connexion WIFI, etc.) ; - Visite de la salle (lorsqu'elle est inconnue) ; - Renseigner la fiche logistique de l'UNCCAS ; - Informer le réseau sur la programmation de la formation, les modalités d'inscription et les conditions tarifaires ; - Aider les adhérents à s'inscrire via le site de l'UNCCAS ; - Relayer le QAS (Questionnaire Avant Stage) aux stagiaires inscrits ; - Réserver le restaurant pour le déjeuner ou commander des plateaux-repas ; - Le jour J : accueillir le formateur et les stagiaires, organiser le café d'accueil, et introduire la formation. Régler le restaurateur. A la fin de la formation, présence de l'UDCCAS 35 pour s'assurer que la formation s'est bien déroulée et récupérer les feuilles d'émargement ; - Scanner les feuilles d'émargement et les transmettre à l'UNCCAS par e-mail mais également par courrier (originaux) ; - Envoyer par e-mail à l'UNCCAS la facture du déjeuner pour remboursement.				



Formation UNCCAS “Elaborer le Projet de Service du CCAS/CIAS”, les 22 et 23 mai 2025 à Rennes.

Formation UNCCAS “Préparer le changement de mandature”, le 05 décembre 2025 à Rennes.



→ La convention UNCCAS/CNSA (2024-2026)

En 2019, l'UNCCAS a signé une convention tri-annuelle avec la CNSA pour déployer, au sein des UDCCAS candidates, 4 actions en direction des SAD².

L'UDCCAS 35 s'est positionnée sur 3 d'entre elles et a signé une convention avec l'UNCCAS fin 2019 sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- La démarche qualité
- Les GAPP³ (à destination des Intervenants à domicile et des Responsables de SAAD)
- La rédaction du DUERP⁴

L'année 2024 fût une année charnière entre l'évaluation de la convention UNCCAS/CNSA 2019-2023 et la préparation de la convention suivante sur la période 2024-2026, l'UDCCAS 35 a donc été mobilisée dans ce cadre.

L'UDCCAS 35 a candidaté et a été retenue pour déployer les actions de la convention UNCCAS/CNSA en direction des SAD publics Brétiliens.

La convention UNCCAS/CNSA 2024-2026 propose 6 actions. L'UDCCAS 35 s'est positionnée sur 5 d'entre elles selon la volonté des SAD du réseau et l'aval de sa gouvernance :

- Action 1.1 – Aide et soutien à l'adaptation des organisations de travail
- Action 1.2 - Appui aux opérations de mutualisation / regroupement / création
- Action 2.4 – Démarche qualité

² SAAD : Service Autonomie à Domicile.

³ GAPP : Groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

⁴ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

- Action 3.1.1 – Recueil de bonnes pratiques managériales/ Management innovant
- Action 3.1.2 – Ateliers d’accompagnement managérial pour les responsables de SAAD
- Action 4.3.2 : Accompagnement des UDCCAS dans la mise en œuvre du Passeport Formation piloté par l’UDCCAS du Gers

L’UDCCAS 35 s’est positionnée sur 5 des 6 actions, en fonction de la volonté des SAD du réseau :

	Action 1.1 – Aide et soutien à l’adaptation des organisations de travail	Action 1.2 - Appui aux opérations de mutualisation / regroupement / création	Action 2.4 – Démarche qualité	Action 3.1.1 – Recueil de bonnes pratiques managériales/ Management innovant	Action 3.1.2 – Ateliers d’accompagnement managérial pour les responsables de service d’aide à domicile
Nombre de SAD du réseau UDCCAS 35 positionnés au fin d’année 2024	12	8	14	8	11

Au total, 19 SAD sur 27 se sont positionnés, soit 70,4% des SAD publics du réseau ont saisi cette opportunité.

Les travaux dans le cadre de la convention UNCCAS/CNSA en 2025

	Action 1.1 – Aide et soutien à l’adaptation des organisations de travail	Action 1.2 - Appui aux opérations de mutualisation / regroupement / création	Action 2.4 – Démarche qualité	Action 3.1.2 – Ateliers d’accompagnement managérial pour les responsables de service d’aide à domicile		COPIL UNCCAS avec les UDCCAS engagées dans la convention
Prestataires	Philippe BENOIT, Cabinet ADAMS	Nathalie GRILLON, Caroline BONFILS, HANDÉO Solutions	Sylvain BOUDE, Cabinet 2 Vous à Nous	Sabine BAUDRY, Psychologue Isabelle VEBER, Coach		Claire BELLOCQ, UNCCAS Maiwenn RICHE, Cabinet 2 Vous à Nous
				Groupe 1	Groupe 2	
Réunions de préparation / Temps d’échanges	19 février 18 mars 21 mars 11 juin 18 juin	03 février 21 mars	06 mai 09 juillet 19 septembre 02 octobre			
Réunions en présentiel (journée complète ou ½ journée)	29 avril 16 septembre	15 mai	17 novembre	16 mai 27 juin 26 septembre 28 novembre	26 juin 25 septembre 27 novembre	
Réunions en distanciel (1/2 journée)	18 mars 05 juin 13 juin 15 octobre 04 novembre 12 novembre	26 août 07 octobre 04 novembre	23 octobre 04 décembre			Réunion présentation de l’action <i>Passeport Formation</i> : 21 mars COPIL : 02 juillet COPIL : 06 octobre

Le rôle de l'UDCCAS 35 et ce que l'organisation des actions de la convention UNCCAS/CNSA implique pour la coordinatrice

- Renseigner le questionnaire CNSA dans le cadre de la convention (11 mars 2025) ;
- Echanger avec les prestataires ;
- Informer les SAD adhérents et appel à manifestation d'intérêts ;
- Relancer des SAD adhérents ;
- Constituer les groupes et transmettre les éléments à l'UNCCAS ;
- Créer et transmettre les plannings personnalisés à chaque SAD selon les actions choisies par chacun ;
- Contacts et échanges avec la pilote de la convention à l'UNCCAS (Claire BELLOCQ) ;
- Rechercher et réserver des salles pour les regroupements en présentiel ;
- S'assurer de l'équipement de la salle (vidéoprojecteur, connexion WIFI, etc.) ;
- Rappeler aux SAD les réunions prévues en distanciel (transmission du lien de connexion à la visioconférence) et présentiel ;
- Réserver le restaurant pour le déjeuner ou commander des plateaux-repas pour les regroupements en présentiel ;
- Le jour J : accueillir l'intervenant et les participants, organiser le café d'accueil ;
- Participer à la réunion et rédiger le CR ;
- Régler le restaurateur ;
- Récupérer les feuilles d'émargement ;
- Scanner les feuilles d'émargement et les transmettre à l'UNCCAS par e-mail ;
- Envoyer par e-mail à l'UNCCAS la facture du déjeuner pour remboursement ;
- Rédiger une lettre d'engagement à proposer aux SAD (et suivi des signatures et retours).

→ **Les instances de l'UNCCAS**

La coordinatrice de l'UDCCAS 35 a participé au congrès annuel de l'UNCCAS du 26 au 28 mars 2025 à Chambéry.

Le trésorier-adjoint de l'UDCCAS 35 a participé à l'Assemblée Générale de l'UNCCAS organisée en distanciel le 17 septembre 2025.

→ **Les webinaires UNCCAS et temps de travail techniques**

L'UNCCAS organise régulièrement des webinaires d'informations, d'appel à contributions et lance des consultations auprès des adhérents en plus des temps de travail et d'échanges techniques :

- Le 14 février : échange technique avec Elodie BACOU sur la réforme SAD.
- Le 07 mars : webinaire "Comment mieux travailler ensemble en milieu rural ?" UNCCAS X MSA.
- Le 03 juin : webinaire sur le "Roquelaure de la simplification".
- Le 13 juin : webinaire relatif au SPDA (Service Public Départemental pour l'Autonomie).
- Le 1^{er} juillet : webinaire sur le 3114 (prévention du suicide personnes âgées).
- Le 19 septembre : webinaire sur les résultats de l'enquête nationale de l'UNCCAS : "Les CCAS & l'habitat des seniors".
- Le 26 septembre : webinaire UNCCAS X EDF.
- Le 14 octobre : webinaire pour renforcer l'accompagnement vers l'accès aux droits des étrangers (UNCCAS X Réfugiés.info).
- Le 10 décembre : webinaire sur la précarité énergétique.

c) La Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes

En avril 2023, les présidents d'UDCCAS Bretonnes ont signé une convention de partenariat permettant la création de la *Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes*. Celle-ci est une entente sans statut ni portage juridique qui prend fin en cette fin de mandat (juin 2026).

L'UDCCAS 35 a été désignée comme référente administrative et financière (2023-2026). De ce fait, l'UDCCAS 35 perçoit, pour la *Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes*, la rétrocession régionale versée par l'UNCCAS (à hauteur de 2% des cotisations des CCAS/CIAS Bretons perçues par l'UNCCAS).

Au 31 décembre 2025, le budget de la Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes est de 3 665,68€.

Les présidents des UDCCAS Bretonnes ont échangé sur les actions à mener lors de réunions en présentiel ou distanciel. L'idée d'organiser un événement régional des UDCCAS Bretonnes pour la fin de mandat 2020-2026 est née fin d'année 2024 :

Réunions des présidents d'UDCCAS Bretonnes et des coordinatrices	Temps de travail technique (entre coordinatrices UDCCAS 29 et 35)	Autres
Visio : 22 octobre 2024 Visite de la salle ARTEMISIA (La Gacilly) + réunion : 25 novembre 2024 Visio : 18 décembre 2024 Point presse et rencontre de la Commissaire de lutte contre la pauvreté en Bretagne à Pontivy : 31 janvier 2025 Visio : 10 mars 2025 Visio : 21 mars 2025 Visio : 03 juillet 2025 Visio : 28 août 2025 Visio avec la Commissaire de lutte contre la pauvreté en Bretagne : 21 novembre 2025	15 janvier 2025 26 février 2025 04 mars 2025 (temps de travail à La Gacilly) 09 avril 2025 30 juin 2025 1 ^{er} juillet 2025 12 août 2025 26 août 2025 29 août 2025 11 septembre 2025	Rédaction du dossier de demandes de subvention pour l'événement régional : 06 mars 2025 (coordinatrice UDCCAS 35) Envoi du dossier de demandes de subvention aux partenaires identifiés (coordinatrice UDCCAS 35) : 07 avril 2025 Renseignements et transmission du dossier d'appel à projet de l'UNCCAS dédié aux UDCCAS (coordinatrice UDCCAS 35) : 18 avril 2025 Tournage du clip vidéo à La Gacilly annonçant l'événement en présence des présidents des UDCCAS Bretonnes uniquement : 26 avril 2025 Visio de préparation et d'échanges avec les intervenants prestataires Escape- game : 04 juillet 2025 Temps d'échanges avec l'UNCCAS sur l'événement régional : 26 août 2025 Echanges avec les CCAS de Douarnenez (29) et Saint-Méloir-des-Ones (35) pour les retours d'expérience (et rédaction des fiches) : 08 septembre 2025 Visio préparation des visites-flash de l'expo-photos : 09 septembre 2025 Rencontre des élues du CCAS de Vern-sur-Seiche (35) pour le retours d'expérience lors de l'événement (et rédaction de la fiche) : 12 septembre 2025 Rédaction du bilan de l'événement régional (coordinatrice UDCCAS 35) : fin septembre 2025

Les centres d'action sociale à l'agonie

Les CCAS de Bretagne tirent la sonnette d'alarme. Ils font face à des difficultés financières, faute d'aides suffisantes de l'État.

« On pourrait supprimer des structures : 2025, c'est l'année de trop. »

L'inquiétude plane au-dessus des centres communaux d'action sociale (CCAS) de Bretagne. Les présidents des quatre unions départementales (UD) se sont retrouvés à Pontivy (Morbihan), vendredi. Logement, précarité alimentaire, accompagnement des populations les plus vulnérables, etc., sont, entre autres, leurs préoccupations actuelles, évoquées lors d'un rendez-vous avec la commissaire en charge de la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de Région.

Les CCAS de Bretagne font le constat que des décisions nationales (prime Ségur en particulier) ont fragilisé les modèles financiers des établissements médico-sociaux, mais aussi le secteur associatif. **« On est satisfait du Ségur car les salariés étaient sous-payés. Mais on ne nous donne pas plus de moyens. Il faut que l'État compense ce qu'il met en place »,** souligne Isabelle Rolland.

« L'application du Ségur a fait du mal »

La présidente de l'UD des CCAS et CIAS (centres intercommunaux d'action sociale) d'Ille-et-Vilaine cite aussi l'exemple des logements d'urgence. **« Emmanuel Macron a dit qu'il ne voulait plus personne à la rue. Mais l'État ne nous donne pas d'argent pour créer ces logements. Ils ont même diminué les moyens ! »**

Aujourd'hui, les CCAS vivent sous



Philippe Jumeau, Isabelle Rolland et Patrice Person.

PHOTO : OUEST-FRANCE

perfusion grâce au soutien des collectivités. **« Dans le Finistère, le Département a abondé pour soutenir les Ehpad. L'application du Ségur a fait du mal »,** affirme Patrice Person, homologue finistérien d'Isabelle Rolland.

Les représentants des CCAS bretons tirent donc sur la sonnette d'alarme avant que tout ne s'écroule. Ou ne bascule vers un modèle semblable à celui d'outre-Atlantique. **« La question est de savoir ce qu'on souhaite développer, interroge Philippe Jumeau, président de l'UD du Morbihan. Soit on décide de laisser ça au monde lucratif et dans ce cas, demain, seules les personnes qui auront les moyens pourront s'en sortir. Soit on revoit la construction du budget pour s'en sortir. »**

Yann CLOCHARD.

Le 1^{er} événement régional organisé par les 4 UDCCAS Bretonnes s'est déroulé le 18 septembre 2025 à La Gacilly (56).

La matinée a été consacrée aux Assemblées Générales de chaque UDCCAS Bretonne.

A l'issue des Assemblées Générales 2025 de chaque UDCCAS Bretonne, des retours d'expériences et des activités ont été proposés aux participants lors de l'après-midi :



1^{er} ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DES UDCCAS BRETONNES
Le 18 septembre 2025 à La Gacilly

*"Acteurs du social, aujourd'hui, on vous remercie !
Vous avez beaucoup donné, et si on pensait à vous !"*

Fiche RETEX¹ / PARTEX²

CCAS de Douarnenez (29)



¹ RETEX : RETOURS d'Expérience
² PARTEX : PARTAGE d'Expérience



1^{er} ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DES UDCCAS BRETONNES
Le 18 septembre 2025 à La Gacilly

*"Acteurs du social, aujourd'hui, on vous remercie !
Vous avez beaucoup donné, et si on pensait à vous !"*

Fiche RETEX¹ / PARTEX²

CCAS de Saint-Meloire-des-Ondes (35)
En Lien avec l'atelier "Expo-photos"



¹ RETEX : RETOURS d'Expérience
² PARTEX : PARTAGE d'Expérience



1^{er} ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DES UDCCAS BRETONNES
Le 18 septembre 2025 à La Gacilly

*"Acteurs du social, aujourd'hui, on vous remercie !
Vous avez beaucoup donné, et si on pensait à vous !"*

Fiche RETEX¹ / PARTEX²

CCAS de Vern-sur-Seiche (35)
En Lien avec l'atelier "Estime de soi"



¹ RETEX : RETOURS d'Expérience
² PARTEX : PARTAGE d'Expérience



Temps du déjeuner

Après la pause méridienne, trois ateliers en lien avec la culture, l'accès aux droits et l'estime de soi, ont été proposés aux participants.

L'atelier Escape Game "Accès aux droits"

L'escape-game "accès aux droits" est un format innovant quant aux actions collectives permettant d'identifier les freins dans le cadre du non-recours aux droits.



Visites-flash "Expo-photos"

Animées par des médiatrices culturelles, les visites-flash permettent de découvrir une petite partie de l'expo-photos de La Gacilly à travers une visite guidée, en lien avec le retour d'expérience du CCAS de Saint-Méloir-des-Ondes (35) sur une action mêlant action médico-sociale, culturelle et artistique.



L'atelier "Estime de soi"

Animé par Claire PAPIN, l'atelier "Estime de soi" permet d'apprendre à se mettre en valeur à travers le test de rayonnement et la colorimétrie. Claire PAPIN intervient auprès d'utilisateurs de CCAS afin de travailler l'estime de soi et retrouver la confiance en soi.



d) La Coopération Départementale Monalisa 35

La lutte contre l'isolement des seniors est une action mise en place et portée par bon nombre de CCAS/CIAS, qu'elle soit estampillée Monalisa ou non.

MONALISA est la contraction de **MO**obilisation **N**ationale **contre L'isolement Social des Âgés**.

Cette mobilisation est née en 2012 au niveau national à travers une réflexion lancée par Michèle DELAUNAY, Ministre Déléguée aux Personnes Âgées et à l'Autonomie autour de l'isolement des âgés. Suite à cette réflexion, un groupe de travail est mise en place, porté et animé par Jean-François SERRES, alors Délégué Général des Petits Frères des Pauvres, soutenu par la Direction Action Sociale de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et la MSA, cette mobilisation rassemble à l'origine une trentaine d'acteurs publics et d'acteurs de la société civile.

L'association nationale Monalisa a été créée en 2014.

Localement, des coopérations départementales existent, dont celle d'Ille-et-Vilaine.

L'UDCCAS 35 fait partie de la Coopération Départementale Monalisa 35 qui est animée par un comité restreint et qui rassemble :

- Les porteurs d'action empirique de lutte contre l'isolement des seniors via le dispositif Monalisa⁵ (CCAS/CIAS, Centres Sociaux)
- Les Petits Frères des Pauvres
- L'UFCV (organisme de formations)
- L'UDCCAS 35

Les objectifs de la Coopération Monalisa 35 sont :

- de réunir deux fois par an les acteurs de la lutte contre l'isolement des seniors et de travailler sur des thématiques comme le repérage des personnes isolées, la communication, etc.
- De proposer des formations pour les bénévoles.
- De mutualiser les demandes de financements pour les formations.

Réunions du comité restreint	13 mars 2025
	05 juin 2025
	24 octobre 2025
Réunions plénières de la Coopération Monalisa 35	24 juin 2025 à Mordelles
	20 novembre 2025 à Cancale
Mise à jour de la page de la coopération départementale Monalisa 35 sur le site internet national	18 décembre 2025
Création d'une adresse e-mail dédiée à la coopération départementale et mise à jour des contacts	Octobre-novembre 2025
Participation aux commissions nationales réseau (visio)	02 décembre 2025
Participation à la signature de la convention Monalisa / CCAS de Chantepie	10 juillet 2025

⁵ Monalisa : Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés.



Réunion plénière de la Coopération Monalisa 35, le 20 novembre 2025 à Cancale

Une nouvelle charte pour aider les personnes isolées

Chantepie — Jeudi, le maire, Gilles Dreuslin, a signé la charte Monalisa engageant la commune dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

L'initiative

La commune a rejoint la charte Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le dispositif réunit des professionnels et des bénévoles autour de l'isolement social des seniors. Par l'adhésion à cette charte, le CCAS (Centre communale d'action sociale) affirme sa volonté de renforcer les actions déjà engagées en direction des personnes âgées. « Chantepie est confrontée, comme les autres communes, au vieillissement de sa population, reconnaissait Gilles Dreuslin. Nous avons lancé des actions ponctuelles en période de canicule. Sur un plan convivial, tout au long de l'année, nous organisons des repas à l'intention de nos anciens, repas auxquels participent des élus. Mais nous voulons faire plus. D'où la signature de cette charte. »

« Offrir des coups de mains et être à l'écoute »

La commune recevra le soutien de l'UDCCAS (Union départementale des CCAS). « Nous suivons et soutenons les efforts des communes, expliquait Bérangère Turmel, coordinatrice. Deux réunions annuelles auxquelles sont conviés des professionnels, bénévoles et élus sont l'occasion de faire le point des actions engagées, d'échanger nos expériences et de créer une synergie. »



Derrière le maire, Gilles Dreuslin, signant la Charte : Claire Bastide, chargée de projets au CCAS, Jeanne Gavaland, responsable, Isabelle Lorand, vice-présidente, Luc Simon, vice-président de l'Union départementale des CCAS, Bérangère Turmel, coordinatrice de l'Union départementale des CCAS.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

Concrètement, sur le terrain, le CCAS engage une campagne de mobilisation citoyenne afin de constituer une équipe de bénévoles en charge de la lutte contre l'isolement, voire l'exclusion des seniors. Jeanne Gavaland, responsable du CCAS énumère les différentes actions : « En premier lieu, il faut identifier les personnes isolées. Ce sont souvent les

enfants qui attirent notre attention, parfois les voisins. Il s'agira de réaliser des visites de courtoisie à domicile, d'offrir des coups de main ponctuels, d'être à l'écoute. Des temps d'échange entre bénévoles et partenaires sont prévus, ainsi que la tenue d'ateliers collectifs. »

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 11 septembre, de 15 h à 17 h à la salle Pierre Fouré de la Maison

pour tous. L'équipe de Vern-sur-Seiche, déjà engagée dans le dispositif Monalisa viendra y présenter ses actions concrètes. « La réunion est ouverte à toutes et à tous, sans condition d'âge », précise la responsable du CCAS de Chantepie.

Contact CCAS Chantepie : par tél. 02 99 41 05 27.

Signature de la convention Monalisa, le 10 juillet 2025 à Chantepie

e) L'inter-fédération du domicile d'Ille-et-Vilaine

En Ille-et-Vilaine, une dynamique entre les fédérations et unions du domicile a été initiée il y a plusieurs années.

ADEDOM, la fédération ADMR 35, l'UDCCAS 35 et l'UNA Bretagne travaillent ensemble régulièrement et font remonter aux tutelles (Département 35, ARS), les difficultés et problématiques communes liées au secteur de l'aide à domicile.

Objet	Date
Rencontre de la nouvelle chargée de mission UNA Bretagne	28 mai
Réunion technique en visio avec les 4 fédérations et unions du domicile	10 septembre
Réunion technico-politique en visio entre les 4 fédérations et unions du domicile pour préparer le temps d'échanges avec le Département 35	18 novembre
Rencontre technico-politique de l'inter-fédération du domicile 35 avec le Département 35	28 novembre

f) Le Département d'Ille-et-Vilaine

→ Les Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes

L'UDCCAS 35 est signataire de :

- La *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes pour des personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes* (octobre 2018).
- La *convention de partenariat avec ADDITI MEDIA* (octobre 2020 – octobre 2023).
- La *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes pour des personnes protégées, isolées* (octobre 2021).

Dans ce cadre, l'UDCCAS 35 co-anime avec le Département d'Ille-et-Vilaine la réunion annuelle du comité de suivi des Chartes Départementales.

En 2025, le comité de suivi annuel n'a pu être organisé. Cependant, des travaux ont été menés entre les deux techniciens (Département 35 et UDCCAS 35) :

- Création d'un support de communication commun aux membres du comité de suivi à l'échelle départementale (UDCCAS 35 et Département 35)
- Rédaction d'une check-list avec quelques repères financiers et légaux pour les demandes de devis aux opérateurs funéraires (UDCCAS 35 et PFG)
- Rédaction d'un formulaire-type de recueil des dernières volontés (UDCCAS 35)



Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes

- Les 24 janvier ; 03 juin ; 23 septembre : réunions du Collectif Dignité Cimetière de Rennes (alternance présence technique : Département 35 / UDCCAS 35).
- Les 16 avril ; 10 septembre ; 02 octobre ; 11 décembre : temps de travail technique avec Laurent THOMAS (Département 35).
- Le 12 mars : temps de travail avec les PFG pour la rédaction de la check-list.
- Le 17 avril : rencontre technique sur les obsèques dignes et sépultures décentes avec Rennes Métropole.
- Le 05 juin : réunion du Collectif Dignité Cimetière de Fougères (présence Laurent THOMAS, Département 35).
- Le 07 juillet : réunion du Collectif Dignité Cimetière de Redon (présence Bérengère TURMEL, UDCCAS 35).

**Obsèques dignes
et sépultures décentes :
une cause commune !**



**Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT**

**udccas
Ille-et-Vilaine**

**« Tout être humain a droit au respect,
même après la mort, et donc a le droit à des
obsèques dignes et à une sépulture décente. »**

Citation fondatrice des collectifs breilliens

Plaquette de communication départementale, créée en 2025
(finalisée, chartée et diffusée en 2026)

→ **La Charte de coopération partenariale entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les associations de solidarité et de lutte contre les exclusions et l'UDCCAS 35**

L'UDCCAS 35 est signataire de la *Charte de coopération partenariale entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les associations de solidarité et de lutte contre les exclusions* depuis 2021.

Cette charte est en cours d'actualisation en vue d'une signature en 2026.

L'UDCCAS 35 co-organise avec le Département d'Ille-et-Vilaine des temps de rencontres plusieurs fois par an avec les associations de solidarité afin d'échanger sur les actualités, soutenir l'interconnaissance, communiquer sur les difficultés ou problématiques rencontrées, etc.

Temps de travail préparation des réunions	07 janvier 2025
	29 septembre 2025
Réunions avec les associations de Solidarités	30 avril 2025
	07 octobre 2025

Réunions et travaux avec le Département d'Ille-et-Vilaine

- **Convention CD35 / UDCCAS 35 :**
 - Le 08 août : échange technique pour passage de la convention en commission permanente
- **Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP)**
 - Le 04 septembre : webinaire ASIP pour les CCAS de Rennes Métropole
- **rSa**
 - Le 09 janvier : webinaire sur la loi plein emploi et ses conséquences sur la demande de rSa
- **Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)**
 - Le 22 janvier : Temps de travail technique Département 35 / UDCCAS 35
 - Le 17 mars : demi-journée de concertation
 - Le 11 avril : réunion n°1 du groupe de travail "domiciliation" du SDAHGV
 - Le 10 juin : demi-journée de concertation
 - Le 13 novembre : demi-journée de concertation
- **SAD : Service Autonomie à Domicile**
 - Le 14 mai : webinaire sur l'évolution de l'instruction des dossiers aide sociale services ménagers
 - Le 09 décembre : visio point d'étape sur l'évolution de l'instruction des dossiers aide sociale services ménagers
 - Le 26 novembre : webinaire de présentation de l'évolution du versement de la PCH aide humaine
- **Autres**
 - Le 06 février : temps d'échanges avec Kevin POUESSEL dans le cadre de la Commission des Financeurs.
 - Le 07 février : webinaire retours d'expériences sur les "équipes autonomes".
 - Le 21 mai : temps d'échange technique avec Mélissa MOREL dans le cadre de la précarité énergétique (Département 35 / UDCCAS 35).
 - Le 24 juin : temps d'échange technique avec Xavier FOURNIER, délégué à la vie sociale et aux CDAS.



Demi-journée de concertation autour du SDAHGV, le 10 juin 2025 à Rennes

g) Les services déconcentrés de l'État et le Département 35

Certains services déconcentrés de l'État (Préfecture, DDETS 35, ARS) et le Département d'Ille-et-Vilaine copilotent différentes thématiques.

PDALHPD (DDETS 35, Préfecture / Département 35)

- Temps de travail technique : 15 janvier
- Réunions du GT#1 "Articulation parcours d'accès au logement des publics prioritaires" : 31 janvier ; 27 février et 27 mars (représentant UDCCAS 35 : Luc SIMON, Vice-président)
- Réunion du GT#2 "Accompagnement des publics spécifiques vers et dans le logement" : 05 février ; 05 mars
- Comité Responsable (COREP) : 14 novembre
- Comité Technique : 1^{er} avril

Attractivité des métiers du prendre soins (ARS/Département 35)

- Réunion du groupe de travail départemental : 22 janvier et 09 octobre
- Temps de travail technique dans le cadre de l'attractivité des métiers du domicile : 18 mars et 21 mai

h) Les Services de l'État

→ La DDETS⁶, la DDTM⁷ et la Préfecture

Réunions de Coordination autour de l'aide alimentaire

- Participants : Banques Alimentaires d'Ille-et-Vilaine (Rennes et Saint-Malo), Secours Populaire 35, Secours Catholique 35, Restos du Coeur 35, Ville de Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine et UDCCAS 35
- Réunions les 02 février ; 17 juin.

Domiciliation

- Participants : CCAS/CIAS, organismes délégataires et UDCCAS 35
- Le 02 juin : réunion-bilan (synthèse des bilans domiciliations reçus par la DDETS 35).

GIP SIAO 35

- Le 17 mars ; le 24 juillet : Conseil d'Administration (UDCCAS 35 représentée par Serge BOUDET)

Point Conseil Budget (PCB)

- Le 27 mai : réunion du Comité Départemental PCB

Programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)

- Le 11 mars : 4^{ème} comité annuel

Rencontres

- Le 19 mai : Temps d'échanges avec Nathalie RAHYER de la DDTM
- Le 14 août et le 16 décembre : Rencontre de Madame Pauline LECERF, *Responsable de l'unité accès aux droits - Inspection Contrôle - Protection de l'enfance*
- Le 18 novembre : Rencontre avec Madame Claire MUZELLEC-KABOUCHE, *Commissaire en charge de la lutte contre la pauvreté - Bretagne*
- Le 18 septembre : Rencontre de Madame Pauline JALARD, *Directrice du GIP SIAO 35*



⁶ DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

⁷ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

→ L'ARS

Via Trajectoire Grand Âge

- Comité Opérationnel (départemental) : les 23 janvier ; 16 septembre ; 25 novembre (UDCCAS 35 représentée par Serge BOUDET, trésorier ou Bérengère TURMEL, coordinatrice).

Réunions ARS et Fédérations médico-sociales

- 14 janvier
- 08 octobre

Comité Régional Réforme SAD

- 03 avril
- 03 octobre

PTSM 35

- Réunion du groupe de travail "Créer une culture "santé mentale" dans les formations initiales et continues" : les 17 mars ; 26 mai ; 07 juillet ; 15 septembre ; 15 décembre.

Autres

- 16 octobre : webinaire relatif au déploiement opérationnel de l'Instruction du Fonds de lutte contre la sinistralité pour 2025 (EHPAD)
- 02 décembre : temps échanges technique sur le PRAPS
- 15 décembre : visio sur le plan d'inspection EHPAD et les possibilités de mutualisation de l'évaluation

i) La CAF 35

	Thématiques	Dates
"Les Directs de la CAF 35" (webinaires flash)	Les contrôles annuels de ressources des allocataires Le renouvellement des droits des allocataires	30 janvier
	La dématérialisation des démarches Nos accueils dans le département Nos modalités de contacts	27 février
	La loi plein emploi : inscription automatique des bénéficiaires du rSa à France Travail La solidarité à la source : pré-remplissage des déclarations trimestrielles rSa et la prime d'activité	20 mars
	Le parcours "arrive de l'enfant"	24 avril
	La compréhension des délais de traitement des dossiers allocataires ; la mise en place de l'approche populationnelle des allocataires au sein de notre organisme.	22 mai
	Focus sur la prime d'activité	19 juin
	Focus sur les aide au logement	25 septembre
	La réforme du Complément Mode de Garde (CMG)	16 octobre
	Campagne renouvellement des droits	27 novembre
	Les prestations liées à l'isolement (Allocation de Soutien Familial (ASF), Revenu de Solidarité Active (rSa), Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales (AVVC)	18 décembre
Webinaires thématiques	Webinaire présentation du règlement des aides aux familles 2025	23 janvier
	Webinaire sur la Solidarité à la source (lutte contre non-recours au droit rSa)	06 février
	Webinaire aides aux départs en vacances	18 avril
	Les politiques en matière de contrôle, de lutte contre la fraude et de recouvrement	10 juin
	AAH et passage à la retraite	09 octobre

j) Rencontres partenariales bilatérales



- 20 janvier

Rencontres "Les Emplois de l'Inclusion"
(Aurélie DEPERNET, Chargée de mission)



- Le 06 février

Rencontre Secours Catholique Caritas France
(Véronique AULNETTE, Déléguée Départementale)



- Le 07 mars

Rencontre UDAF (en vue des élections municipales)



- Le 19 mars

Rencontre Communauté 360 (C 360)
(Aurore LE LAY, coordinatrice)



- Le 27 mai

Echanges MBA Mutuelle



- Le 20 juin
- Le 14 août

Echanges CPAM
(Maryse JAMES, chargée des partenariats)



- Le 29 août

Echanges Convergence



- Le 13 novembre

Echanges HUBLO



- Le 16 décembre

Rencontre technico-politique du GIP SIAO 35
(Pauline JALARD, directrice)

→ **Participation de l'UDCCAS 35 à des réunions, webinaires et temps forts partenariaux**

- Le 28 janvier : webinaire présentation "Habit'âge"
- Le 30 janvier : Comité de suivi SC2S (Service Civique Solidarité Seniors)
- Le 04 février : webinaire présentation du rapport annuel sur le mal-logement
- Le 07 février : webinaire ANAP sur la réforme SAD
- Le 11 mars : intervention de l'UDCCAS 35 auprès des mandatés CCAS du Secours Catholique
- Le 17 avril : webinaire CNSA "Rendez-vous de la recherche sur l'autonomie : comment expliquer le non-recours aux droits et services pour l'autonomie chez les personnes de plus de 60 ans ?"
- Le 22 avril : COPIL Handata (CREAI)
- Les 17 juin et le 30 septembre : réunions techniques en visioconférence inter-UDCCAS
- Le 11 septembre : réunion autour de l'aide alimentaire (feuille de route régionale) copilotée par la Région Bretagne (Régine ROUÉ) et la Commissaire de lutte contre la pauvreté en Bretagne (Claire MUZELLEC-KABOUCHE)
- Le 1^{er} octobre : Présentation du baromètre de la solitude des Petits Frères des Pauvres
- Le 02 octobre : webinaire de Vacances Ouvertes sur le répit parental
- Le 16 octobre : webinaire de Vacances Ouvertes sur le répit des aidants
- Le 05 novembre : ateliers France Travail "recruter autrement" : Immersion Facilitée ; Méthode de Recrutement par Simulation ; Marque employeur et présentation du "CV recruteur"
- Le 06 novembre : webinaire de Gérontopôle : Comment les collectivités peuvent-elles anticiper et accompagner le vieillissement de leur population?
- Le 12 décembre : Réunion partenariale de la Communauté 360 (C 360)
- Le 17 décembre : réunion en visio du Comité Régionale de Lutte contre la Précarité Alimentaire (feuille de route)

A collection of small squares in blue and red, scattered in the upper left and top center of the page.

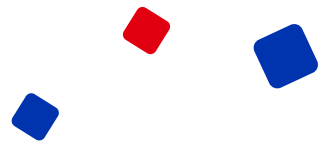
Siège Social

12, rue Pasteur

35240 Retiers

06 38 04 73 08

udccas35@gmail.com

A collection of small squares in blue and red, scattered in the lower right area of the page.